RAPPORT D'ACTIVITÉS **2014-2015**

DANS LE CHANGEMENT



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC



Notre mission, notre vision, nos valeurs	3
Mot de la présidente	4
Conseil d'administration 2014-2015	8
Banquet Reconnaissance 2014	9
Direction générale	10
Direction des relations du travail et perfectionnement	12
Direction des affaires juridiques et gouvernementales	16
Direction de la santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ	22
Calendrier	26
Direction des communications et du marketing	28
Direction des services corporatifs Économie	33 34
Formation	36
Développement durable	38
Salle de plans et informatique	40
La garantie Qualité Habitation et Plans de garantie ACQ	42
Coordonnées	50

NOTRE MISSION

- Favoriser l'essor des entreprises de construction en développant des outils de gestion innovateurs et en offrant des activités de réseautage, de formation et de développement de marchés.
- Promouvoir les nouvelles pratiques en matière de construction, santé et sécurité, innovations technologiques et construction durable.
- Représenter, à titre d'agent patronal négociateur, les employeurs qui œuvrent dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I).
- Défendre les intérêts des entrepreneurs de la construction auprès des autorités gouvernementales et socioéconomiques du Québec et du Canada.

NOTRE VISION

L'ACQ souhaite se positionner comme le principal agent motivateur incitant au succès de l'industrie de la construction, à la consolidation de son rôle essentiel au sein de l'économie québécoise et à l'intégration de pratiques d'affaires novatrices, modernes et évolutives.

NOS VALEURS

Les valeurs de l'ACQ orientent ses activités quotidiennes. Tous les employés de l'ACQ s'engagent à adopter en tout temps les meilleures pratiques d'affaires dans le respect des lois, des normes et des codes en vigueur, le tout en harmonie avec les valeurs de l'entreprise:

- Intégrité: Adopter un comportement qui est juste et honnête.
- **Professionnalisme**: Mettre à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte de l'excellence.
- **Collaboration**: Travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs.
- Respect: Interagir avec considération envers autrui et son environnement.

DANS LE CHANGEMENT

DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC



MOT DE LA

PRÉSIDENTE



LA DEUXIÈME ANNÉE DE MON MANDAT

Je n'ai pas compté les fois où j'ai prononcé les mots « intégrité » et « éthique » au cours de la deuxième année de mon mandat à la présidence de l'ACQ, mais je peux vous dire qu'ils sont revenus souvent dans mes conversations. Une chose est sûre, ces deux mots font partie de mon vocabulaire et de celui de tous les administrateurs.

Durant l'été 2014, nous parlions de démarches afin de mettre sur pied un programme d'action collective pour l'intégrité dans l'industrie de la construction. Nous avions lancé des projets pilotes et lors de notre congrès à l'automne, nous avons pu démontrer que cette initiative était sur la bonne voie. Je tiens d'ailleurs à remercier les entrepreneurs qui ont décidé d'afficher leur intégrité. Nous avions promis de passer à l'action et nous avons tenu promesse. Notre programme Intégrité en est maintenant à sa phase d'implantation et je suis très fière de l'évolution de ce dossier majeur pour toute notre organisation.

Dans le but de développer une culture organisationnelle éthique, nous avons également adopté une charte des valeurs en octobre 2014. Celle-ci témoigne de notre engagement à favoriser les bonnes pratiques d'affaires et de saine gouvernance.

Un autre dossier où l'ACQ entend demeurer très proactive est celui de l'intégration des femmes sur les chantiers. Lors du dévoilement du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) par la Commission de la construction du Québec (CCQ) au printemps 2015, nous avons rendu publics nos engagements face à cette problématique.

PROGRAMME INTÉGRITÉ COLLABORATEURS

- Autorité des marchés financiers
- Unité permanente anticorruption
- Union des municipalités du Québec
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Commissaire au lobbyisme

NOS RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION CHARBONNEAU

L'automne prochain, la juge France Charbonneau déposera le rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). En novembre 2014, l'ACQ remettait son mémoire en soulignant l'importance d'implanter une culture favorisant le développement de bonnes pratiques de gestion et des expertises nécessaires afin de pouvoir détecter les signes de collusion et de corruption à toutes les étapes d'un projet de construction. Lors de sa comparution à la CEIC, l'ACQ a été félicitée pour la qualité exceptionnelle de son mémoire. Parmi les seize recommandations contenues dans le mémoire, mentionnons l'adoption de programmes d'intégrité en entreprise, assortis d'une certification indépendante pour contribuer à l'adoption de comportements éthiques.

EMBAUCHE DES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION

ENGAGEMENTS DE L'ACQ

- Sensibiliser les employeurs des secteurs institutionnel, commercial et industriel (IC/I) à la problématique de l'accès et du maintien des femmes sur les chantiers.
- 2 Informer les employeurs des secteurs IC/I de l'existence et du contenu du Programme d'accès à l'égalité des femmes (PAEF).
- Outiller les employeurs des secteurs IC/I pour favoriser l'intégration des femmes dans leur entreprise.
- Établir des partenariats avec des organisations qui favorisent l'accès et le maintien des femmes sur les chantiers.
- Mettre en place, au sein de l'ACQ, une structure significative dédiée à la problématique de l'accès et du maintien des femmes sur les chantiers.





Crédit: Dyade photo

Membres du Comité Intégrité Première rangée: Maryanne Cliche, Manon Bertrand, Jean Pouliot et Hoang Bui.

Deuxième rangée: Eric Côté, Stéphanie Boulé, Pierre Hamel,

Nathalie De Marcellis-Warin et André Trudel.

Troisième rangée: Édith Lajule,

Jean-François Arbour et Luc Bourgoin.

L'ACQ SUR TOUTES LES

TRIBUNES

« Il faut une véritable équité si nous voulons que tous les entrepreneurs aient les mêmes chances. La concurrence est importante pour notre industrie.»

L'Ordre des architectes du Québec, Montréal, 19 juin 2014

« L'ACQ en est à sa quatrième année comme partenaire de CONTECH et nous sommes tous très heureux de pouvoir prendre part à cet événement, réunissant tous les professionnels du bâtiment.»

Contech – Montréal, 13 novembre 2014

« Laissez-moi vous dire que nous continuerons en 2015 à assumer le leadership de l'intégrité dans notre industrie.»

Événement Huîtres et gastronomie, ACQ – Métropolitaine – Montréal, 27 novembre 2014

« Nous venons tout juste de terminer des projets pilotes dans six entreprises qui ont implanté avec succès un programme d'intégrité.»

Fédération des chambres de commerce du Québec, 35° édition des Mercuriades, Montréal, 16 avril 2015

« Je suis très heureuse qu'on m'honore de la sorte. Jamais je n'ai pensé me voir décerner une telle distinction. »

Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, 51^e Gala de l'excellence, Saint-Jean-sur-Richelieu, 24 avril 2015

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION DÉCERNE LE PRIX DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES 2014 À L'ACQ

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a reçu le Prix des associations partenaires 2014, décerné par l'Association canadienne de la construction (ACC). La remise du prix a eu lieu le 25 mars dernier, dans le cadre de la Conférence annuelle de l'ACC, à San Antonio au Texas.

Ce prix, créé en 1992, a pour but de reconnaître les associations partenaires intégrées de l'ACC qui ont fait preuve de leadership exceptionnel dans les domaines de la mise en valeur et l'amélioration de l'industrie, de l'éducation et du recrutement de membres.

En attribuant ce prix à l'ACQ, l'ACC a tenu à souligner la qualité des formations que celle-ci offre à ses membres, les liens solides qu'elle tisse avec ses associations régionales et la collaboration accrue avec ces dernières ainsi que la mise au point d'une stratégie efficace visant à rétablir l'image de l'industrie (programme Intégrité).



Crédit: ACC

De gauche à droite: M^e Pierre Hamel, directeur des affaires juridiques et gouvernementales, M. Luc Bourgoin, directeur général, M^{me} Manon Bertrand, présidente de l'ACQ et M. Serge Massicote, président de l'ACC.

«MON CHER CLAUDE, C'EST À TON TOUR...»

Il occupait le poste de directeur général de notre organisation depuis 2007. Le mandat de Claude Godbout a pris fin en octobre dernier, et au nom du conseil d'administration, je tiens à le remercier pour l'excellent travail accompli au cours des sept dernières années. Notre ami Claude a piloté plusieurs dossiers importants, dont la refonte de la gouvernance de l'ACQ, le renforcement des liens régionaux ainsi que la construction du nouveau siège social. Comme DG, Claude Godbout était notre ministre des Finances et tous reconnaissent ses qualités de gestionnaire. Comme je sais que tu n'es pas quelqu'un qui aime regarder passer la parade, tu trouveras le moyen de te consacrer à de nouvelles activités telles que l'engagement communautaire. Il n'est surtout pas question de retraite pour l'homme actif que tu es. Merci pour tout ce que tu as fait pour l'ACQ.



Crédit: Denis Bernier

LA JOURNÉE **QUI A FAIT MON ANNÉE**

« Le 24 avril 2015, lorsque j'ai été désignée Personnalité d'affaires de l'année à l'occasion du 51^e Gala de l'excellence de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.»

Manon Bertrand, Présidente



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015 DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC



BANQUET RECONNAISSANCE — CONGRÈS ACQ, OCTOBRE 2014, QUÉBEC

LAURÉATS PROVINCIAUX



Prix Chantier d'importance LA CORPORATION CADILLAC FAIRVIEW LIMITÉE, Montréal



Prix ExportationSUPERMÉTAL, Saint-Romuald



Prix Construire se conjugue au féminin LES CONSTRUCTIONS M.N.M. INC., Bois-des-Filion



Prix Mutuelles de prévention ACQ CONSTRUCTION SIMDEV INC., Montréal



Prix Excellence – Perfectionnement I.T.R. ACOUSTIQUE, Longueuil



Prix René-Lafontaine
M. GAÉTAN GRONDIN (GRONDIN MAROIS INC.),
Sherbrooke

LAURÉATS RÉGIONAUX

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

BEAULIEU DÉCOR D'ASTOUS & FRÈRES INC., Rimouski

Estrie

TGC INC., Sherbrooke

Laval / Laurentides

MADECO ROYAL, Laval

Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec

LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC., Drummondville

Métropolitaine

SEPT FRÈRES CONSTRUCTION G2 INC., Montréal

Montérégie

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION REFRABEC INC., Varennes

Outaouais

PILON LTÉE PAL DÉPÔT, Gatineau

Québec

TOITURES FALARDEAU INC., Québec

Saguenay / Lac-Saint-Jean

CONSTRUCTIONS PROCO INC., Saint-Nazaire



M. François Massicotte, vice-président, Cautionnements, Intact Assurance et président d'honneur du Congrès 2014 de l'ACQ.

DIRECTION



Plusieurs changements dans la structure de l'organisation ont eu lieu durant l'année 2014-2015. Parmi ceux-ci, notons, entre autres, l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général, Luc Bourgoin, en remplacement de Claude Godbout. M. Godbout quittait l'ACQ pour une retraite bien méritée après avoir occupé le poste de directeur général pendant sept ans, en plus d'avoir été impliqué durant de nombreuses années dans les différentes instances de l'Association. Nous saluons d'ailleurs l'excellent travail, le dévouement et la détermination dont il a fait preuve au cours de ces années.

Mentionnons également que la Direction des communications porte dorénavant le nom « Direction des communications et du marketing » pour souligner notamment l'effort qui sera consacré à la mise en valeur des services offerts et à l'optimisation du plan de visibilité. D'ailleurs, un poste de chargé de projet marketing a également été intégré au sein de la direction afin d'assurer le déploiement de notre stratégie marketing.

PLAN STRATÉGIQUE

Au printemps 2015, I'ACQ entamait un exercice de mise à jour de son plan stratégique. Par l'intermédiaire de cette démarche ambitieuse qui s'étale sur un horizon de deux ans, I'ACQ est parvenue à identifier une série d'actions stratégiques qui consolidera sa position au sein de l'industrie et qui lui permettra ultimement de mieux desservir ses membres. Les grands objectifs, qui ont été identifiés, permettront de positionner l'ACQ pour faire face aux enjeux actuels et à venir:

- Améliorer l'offre de service aux entreprises
- Optimiser l'ensemble de nos opérations par une approche basée sur la qualité et l'efficience
- Appuyer le développement d'adhésion de nouveaux membres à l'ACQ en région afin que les associations régionales puissent atteindre l'objectif global de recrutement
- Conserver l'expertise développée au sein de l'ACQ
- Positionner l'ACQ et ses services dans l'industrie.

M. Luc Bourgoin, nouveau directeur général de l'ACQ.

Crédit: Graphe Studio

PROGRAMME INTÉGRITÉ

En 2010, l'ACQ s'est engagée à trouver des solutions pour aider l'industrie à rehausser son image tout en contribuant à rétablir la confiance du public et des donneurs d'ouvrage. Aux termes d'une réflexion rigoureuse et approfondie, l'ACQ a mis sur pied un programme d'intégrité en entreprise. Ce programme fait la promotion de l'éthique et de l'intégrité au sein de l'industrie tout en permettant aux entrepreneurs qui adoptent des comportements éthiques de pouvoir clairement s'identifier et s'illustrer.

Une des façons pour l'ACQ d'afficher clairement ses convictions et, par le fait même, de promouvoir le programme à travers l'industrie est de s'engager elle-même dans l'implantation du programme Intégrité au sein de sa propre organisation. Pour ce faire, il aura fallu un engagement formel et sans équivoque de la direction, combiné à une implication inconditionnelle de la part des employés.

Un premier diagnostic réalisé par l'intermédiaire d'un sondage effectué auprès des employés a permis de répertorier les pratiques établies au sein de l'organisation pour éventuellement communiquer les comportements qui seront proscrits, de même que ceux qui seront encouragés. D'autres étapes importantes ont également été franchies:

- Création d'un poste d'agent d'intégrité
- Identification des valeurs de l'Association
- Définition des postes à risque et formation des personnes qui occupent ces postes
- Élaboration d'une charte de valeurs et d'un code de conduite.

En intégrant les différents processus prévus au programme dans les règles de gouvernance et dans les pratiques quotidiennes des employés, l'ACQ s'engage dans un changement de culture qui réduira les risques relatifs à l'éthique et à l'intégrité, tout en animant le sentiment d'appartenance envers l'organisation.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

« Le 25 mars 2015, lorsque l'Association canadienne de la construction (ACC) a décerné le prix des associations partenaires 2014 à l'ACQ, lors de sa Conférence annuelle qui a eu lieu à San Antonio, au Texas.»

Luc Bourgoin, Directeur général



Luc Bourgoin a été nommé directeur général de l'ACQ le 9 septembre 2014.

Crédit : Dyade photo

DIRECTION

NÉGOCIATION 2014-2017

Après être parvenu à une entente de principe le 8 juillet 2014 avec quatre des cinq associations syndicales, l'ACQ a poursuivi la négociation des demandes particulières de chacun des métiers (tables des métiers). Après ce long processus de négociation, l'ACQ a entrepris une tournée de ratification auprès des employeurs IC/I dans onze régions du Québec.

Cet exercice a permis la signature des conventions collectives IC/I 2014-2017, quelques semaines plus tard, soit le 29 août 2014. Cependant, deux suiets demeuraient en litige, lesquels ont été référés d'un commun accord à un conseil d'arbitrage. Il s'agit de la rémunération des cinq premières heures supplémentaires à taux et demi (sauf exceptions: dimanche, jours fériés, etc.) ainsi que la valeur des indemnités quotidiennes de frais de déplacement pour les années 2015-2016. Des auditions devant le conseil d'arbitrage ont eu lieu les 30 janvier, 16 mars, 5 et 8 juin 2015, et elles se poursuivront au cours de l'automne.

GRANDS DOSSIERS

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

À la demande du ministère du Travail, le Comité devait démontrer la pertinence et l'intérêt de demeurer assujettis au décret de la menuiserie métallique. L'objectif du sondage était d'évaluer la pertinence de maintenir le décret et de clarifier les attentes quant au champ d'application territorial dudit décret.

Le Comité a donc mandaté la firme Léger Marketing afin de procéder à un sondage auprès des employeurs et des salariés couverts par le Décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal.

Les résultats du sondage tenu au cours du printemps ont été transmis au ministère du Travail pour analyse à la fin du mois de juin dernier. Le Comité anticipe un retour du ministère du Travail l'automne prochain.

JURIDICTION DES MÉTIERS

Le 8 juin 2015, la Commission de la construction du Québec a annoncé le début d'un processus de révision des juridictions des métiers. Neuf situations ont été identifiées. Les intervenants étaient invités à soumettre des mémoires sur ces situations au plus tard le 14 août 2015.



Crédit: Martin Viau

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES LETTRES D'ÉTAT DE SITUATION

L'ACQ, en compagnie d'autres associations patronales, a participé à un comité de travail organisé par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). À la suite de ces représentations, le conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) a adopté un projet de règlement lors de la séance du 30 juin 2015.

RATIOS COMPAGNONS APPRENTIS

Une autre importante intervention de l'ACQ avec ses partenaires patronaux de l'industrie consiste en des représentations effectuées auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) afin qu'elle modifie le plus rapidement possible les ratios compagnons apprentis. Mentionnons que depuis 2011, le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) recommande l'abaissement des ratios compagnons apprentis à deux pour un pour tous les métiers qui se retrouvent au-delà de cette limite. L'urgence de la situation réside dans le fait que la CCQ émet annuellement environ 2 000 constats d'infraction à ce sujet.

COURS « UTILISATION SÉCURITAIRE DES GRUES » (USG)

Le 23 avril 2015, le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) a adopté une résolution recommandant l'abolition du cours « Utilisation sécuritaire des grues » pour le remplacer par une formation à être suivie par un apprenti non diplômé dans le métier de grutier durant sa période de garantie d'emploi de 150 heures. Le conseil d'administration de la CCQ sera appelé à se prononcer sur cette recommandation.

CRÉATION DE LA RÉGION DU NUNAVIK

Après de nombreuses représentations des associations patronales, dont l'ACQ, le Comité de formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) a approuvé le 19 février 2015 un projet de règlement visant la création d'une région de placement distincte pour le

territoire du Nunavik. Puisque ce projet de règlement risque de connaître son adoption finale seulement dans dix-huit mois, les membres du CFPIC ont recommandé au conseil d'administration de la CCQ des mesures transitoires qui seraient applicables en janvier 2016.

COMITÉ DES FEMMES – ACQ

Le 23 mars dernier, l'ACQ a assisté au lancement du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (2015-2024) par la Commission de la construction du Québec (PAEF).

Dans ce programme, on retrouve les cinq engagements de l'ACQ dans ce dossier. (Voir page 5 dans la section Mot de la présidente).

Afin de mieux comprendre les préoccupations des employeurs et de cerner les enjeux de l'intégration des femmes dans leurs entreprises, l'ACQ a tenu un groupe de discussions où des entrepreneurs de plusieurs régions du Québec, ainsi que d'autres intervenants, ont échangé sur le sujet. D'ailleurs, nous tenons à remercier les participants de cette activité tenue le 15 avril dernier.

Le Comité de l'ACQ poursuit son travail sur ce dossier et dévoilera sous peu ses projets.

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 29 août 2014, lors de la signature des conventions collectives IC/I.

Le personnel de la Direction des relations du travail.





Crédit: Martin Viau

COMITÉ DE VIGIE

Le 25 août 2014, l'ACQ est intervenue devant le Comité de vigie dont le mandat consistait à examiner le fonctionnement du système de référence de la main-d'œuvre, administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Lors de cette rencontre, l'ACQ a proposé des modifications au Carnet Référence Construction. Alors que le rapport de ce comité a été produit le 30 septembre 2014, ce n'est qu'au début du mois mai 2015 que le ministre du Travail a rendu public ce rapport, lequel contenait une quinzaine de recommandations.

PERFECTIONNEMENT DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE

UNE AUTRE ANNÉE RECORD EN VUE!

D'année en année, l'engouement pour le perfectionnement des salariés de notre industrie ne se dément pas puisque nous assistons, encore une fois, à un dépassement sans égal du nombre de salariés s'étant perfectionnés au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Divers facteurs sont attribuables à cette montée constante. Soulignons principalement l'engagement des partenaires de l'industrie dans la promotion des activités de perfectionnement, tant par la campagne de promotion de *Fiers et compétents* que par l'effort soutenu des agents de promotion des différents intervenants auprès des travailleurs et des salariés. Parmi les autres facteurs: l'amélioration significative des incitatifs financiers et la disponibilité des salariés, considérant la baisse de l'activité dans l'industrie de la construction.

Ce sont ainsi plus de **24 980 salariés** qui ont bénéficié d'activités de perfectionnement visant l'amélioration de leurs compétences, lesquelles sont principalement offertes par la CCQ et financées par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).

Brièvement, nos agents de promotion du perfectionnement ont effectué **4 733 interventions** comprenant **600 visites** en entreprise durant la période de référence, menant ainsi au dépôt de **98 requêtes d'organisation** de formation en entreprise pour **77 employeurs** des secteurs IC/I. Ces requêtes visaient **1 226 salariés** répartis en **130 groupes**.

Enfin, lors du dernier Banquet Reconnaissance en octobre 2014, l'ACQ honorait une entreprise s'étant distinguée de façon particulière dans le perfectionnement de sa main-d'œuvre détentrice d'un certificat de compétence. Il s'agit de **I.T.R. acoustique inc.**, de la région de Québec, qui a perfectionné près d'une centaine de ses salariés lors d'activités de perfectionnement en entreprise. Ce sont plus de **1 200 heures de formation** qui ont été dispensées à cette main-d'œuvre de chantier.

MISSION DES AGENTS DE PROMOTION

- Rencontrer les employeurs admissibles à de la formation en entreprise;
- Promouvoir les activités de perfectionnement des salariés;
- Faire connaître les possibilités quant au développement de formation sur mesure, de même que l'organisation de formation en entreprise, selon les critères d'admissibilité établis, y compris le tout nouveau Programme pour la formation des femmes en entreprise.

PUBLICATIONS



Carnets RT

Place Bell, Laval Agence métropolitaine de Transport – Pointe-Saint-Charles Hôpital de Baie-Saint-Paul Société de transport de l'Outaouais





Juin 2015, nº 106

CONSULTATION SUR LES JURIDICTIONS DE MÉTIERS

La CCQ amorce un processus de révision des juridictions-définitions de métiers. Une première étape importante de consultation se déroule du 8 juin au 7 juillet prochain.

SITUATIONS		MÉTIERS CONCERNÉS
1-	Activités relatives à la restauration et à la protection du patrimoine du bâtiment	Briqueteur-maçon, charpentier-menuisier, couvreur, ferblantier, monteur mécanicien-vitrier et plâtrier
2-	Attribution des tâches concernant la pose de gazon synthétique	Charpentier-menuisier et poseur de revêtements souples
3-	Attribution des tâches en lien avec le montage et l'assemblage de structures d'acier « léger »	Charpentier-menuisier et monteur-assembleur
4-	Distinction entre le métier d'électricien et la spécialité d'installateur de système de sécurité	Électricien et installateur de systèmes de sécurité
5-	Opération des ascenseurs sur les chantiers de la construction	Mécanicien d'ascenseurs
6-	Opération d'équipement lourd et de pelles mécaniques	Opérateur d'équipements lourds et opérateur de pelles mécaniques
7-	Opération des engins de chantier polyvalents	Tous les métiers et titres occupationnels
8-	Recoupement des tâches concernant les travaux d'isolation et d'étanchéisation de l'enveloppe du bâtiment	Briqueteur-maçon, calorifugeur, charpentier-menuisier cimentier-applicateur, couvreur, ferblantier, monteur- mécanicien-vitrier et titres occupationnels
9-	Recoupement des tâches entre les métiers de plâtrier et de peintre	Plätrier et peintre

PROCESSUS DE CONSULTATION

S) vous avez un intérêt pour l'une des situations de travail identifiées par la CCQ et que vous employez les métlers ouchés, vous avez la possibilité de vous exprimer en vous référant au site WWW.CCQ.OFQ. Un guide de consultation et des modèles de mémoire s'y trouvent.

processus condulira à un changement réglementaire qui devrait témoigner de la volonté des entrepreneurs de constru à a mélioner la productivité et l'efficience du travail, tout en s'appuyant sur l'évolution des 25 dernières années. Idiction exclusive: tâtres partachées par deux ou olusieurs métiers, etc.

IL FAUT AIDER LES DÉCIDEURS À FAIRE LES BONS CHOIX

VOTRE PARTICIPATION FERA LA DIFFÉRENCE!

Pour plus d'information sur le processus mis en place par la CCQ, nous yous invitors à consulter le conseiller en relations du travail de votre région

Bulletins - parutions ACQ-RT: 5 / ACQ-Négo: 8

COMITÉ DE RÉSOLUTION DE CONFLITS DE COMPÉTENCE

Secteur industriel

16 janvier 2015

Chantier: Aluminerie Alouette, Sept-Îles.

Employeur: Groupe G7

Litige: Réfection des lanterneaux de métal dans un système de ventilation LEL PH.1.

Métiers concernés: Ferblantier, charpentier-

menuisier et manœuvre.

Décision: Les travaux de réfection des lanterneaux relèvent de la juridiction exclusive du métier de ferblantier. Les manœuvres peuvent procéder aux travaux de nettoyage et au démantèlement complet du système de volets mécaniques.

Secteur institutionnel-commercial

4 février 2015

Chantier: Centre de distribution Jean Coutu,

Boucherville.

Employeur: Installations Styves inc. **Litige:** Installation de murs grillagés.

Métiers concernés: Monteur d'acier de structure

et charpentier-menuisier.

Décision: Le comité décide à l'unanimité que l'installation des colonnes, des poutres et du grillage avec son cadre relève de la juridiction exclusive du monteur-assembleur.

25 mai 2015

Chantier: Maison Manuvie

Employeur: Pétrifond Fondation Compagnie Ltée,

Montréal.

Litige: Opération de la foreuse à rotation Casa

Granda B-300.

Métiers concernés: Journalier et grutier au chantier.

Décision: Le local 62 a retiré sa demande.

L'ACQ SUR TOUTES LES

TRIBUNES

Rencontres des finissants en génie civil de l'École de technologie supérieure (ÉTS): 22 septembre 2014, 27 janvier 2015 et 11 mai 2015. Conférencier: Patrice Roy, conseiller spécial

CONSEILLERS EN RELATIONS DU TRAVAIL

Statistiques

Constats d'infraction : 849, dont 296 portaient sur les avis d'embauche pour l'année 2015.

Visites: 1 387

Communications: 15 082

Séances d'information : 40 en atelier et

en entreprise

Participations: 319 compagnies / 389 personnes

DIRECTION



REPRÉSENTATIONS GOUVERNEMENTALES

PROJET DE LOI 26 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT LA RÉCUPÉRATION DE SOMMES PAYÉES INJUSTEMENT À LA SUITE DE FRAUDES OU DE MANŒUVRES DOLOSIVES DANS LE CADRE DE CONTRATS PUBLICS

En décembre 2014, le gouvernement a déposé le projet de loi 26 pour lequel la Direction des affaires juridiques et gouvernementales de l'ACQ a rédigé un mémoire. L'audience en commission parlementaire a eu lieu le 15 janvier 2015.

Ce projet de loi visait la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics.

Plus précisément, le projet de loi a mis en place un programme de remboursement volontaire à durée déterminée. Ainsi, toute entreprise ou personne physique qui a fraudé ou s'est livrée à des manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics est présumée avoir causé un préjudice à l'organisme public.

Ce projet de loi a été sanctionné le 1er avril 2015 en tenant compte de plusieurs modifications proposées par l'ACQ.

PROJET DE LOI 28 – LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 4 JUIN 2014 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2015-2016

Au mois de décembre 2014, après plusieurs rencontres de représentants de l'industrie avec Revenu Québec, le gouvernement a déposé le projet de loi 28 prévoyant l'élargissement de l'Attestation de Revenu Québec aux contrats privés. Les recommandations de l'ACQ ont été rédigées dans un mémoire transmis à la Commission des finances publiques le 11 février 2015.

Ce projet de loi prévoyait que les règles applicables à l'Attestation de revenu Québec seraient dorénavant prévues à la *Loi sur l'impôt*, et ce, tant à l'égard des sous-contrats privés que les sous-contrats publics.

L'Attestation de revenu Québec sera requise lorsque le total des sous-contrats avec le même donneur d'ouvrage atteindra un seuil égal ou supérieur à 25 000 \$. Une fois le seuil atteint, l'entrepreneur devra toujours fournir son attestation à ce donneur d'ouvrage, indépendamment des années civiles.

Ce projet de loi a été sanctionné le 21 avril 2015. Les dispositions entreront en vigueur le 1er mars 2016.

ACTION PAIEMENT

L'ACQ participe à la *Coalition contre les retards de paiement dans la construction,* laquelle regroupe les acteurs liés au secteur de la construction qui veulent mettre un terme à l'augmentation injustifiée des délais de paiement dans la construction.



Dans le cadre de cette Coalition, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2014 afin de rédiger des paramètres visant à contrer les retards de paiement. Au début 2015, ces paramètres ont permis à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dont la Coalition avait retenu les services, de terminer la rédaction de l'étude d'impact économique reliée à ce projet.

Depuis le début du printemps 2015, la Coalition rencontre divers intervenants gouvernementaux tels que le Secrétariat du Conseil du trésor, le cabinet du ministre du Travail ainsi que des alliés potentiels dont le Conseil du patronat du Québec afin de les sensibiliser à cette problématique et de leur demander leur soutien dans cette lutte contre les retards de paiement.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (CEIC)

Le 6 novembre dernier, l'ACQ déposait son mémoire à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Lors de sa comparution à la CEIC, l'ACQ a été félicitée pour la qualité exceptionnelle de son mémoire.

La lutte contre la collusion et la corruption est un défi exigeant qui va requérir du temps, de la détermination, du courage et de la ténacité de la part de l'ensemble des intervenants de l'industrie. L'engagement de la société civile s'avère aussi un facteur clé pour relever de manière convaincante, et avec succès, le défi de l'intégrité.

C'est dans ce contexte que l'ACQ a articulé son mémoire qui favorise le développement des bonnes pratiques en gestion et les expertises nécessaires pour détecter les véritables signes de collusion et de corruption à toutes les étapes d'un projet de construction.





Audience de l'ACQ devant la CEIC - 11 novembre 2014



COMMISSAIRE AU LOBBYISME

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique à toute entreprise au Québec, et bien sûr, aux entreprises de construction.

Les entrepreneurs s'adressent aux organismes publics et aux municipalités dans différentes circonstances qui, parfois, sont considérées par la loi comme étant des communications d'influence, soumises à l'application de la loi (contrats de gré à gré négociés, modifications de zonage dans le cadre d'un projet immobilier, etc.).

Les rencontres avec le bureau du commissaire ont permis de constater que l'industrie de la construction constituait un secteur problématique en termes d'application de la loi en ce que plusieurs communications d'influence y ont cours sans être dénoncées, constituant des infractions potentielles pour nos entreprises.

À l'automne 2014, une grande campagne d'information, de sensibilisation et d'accompagnement a été menée au Québec afin de mieux faire comprendre le fonctionnement de la loi, les communications qui sont visées par la loi et les implications en cas de défaut.

Lors des Rendez-Vous ACQ tenus à Victoriaville, l'ACQ, en collaboration avec le Commissaire au lobbyisme, lançait un guide à l'intention des entrepreneurs et promoteurs immobiliers et entreprises de construction afin qu'ils maîtrisent mieux les règles s'appliquant à eux en vertu de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

Ce guide, qui a reçu un très bel accueil au sein de nos entrepreneurs, est disponible pour les membres sur le site acq.orq.

Qui plus est, l'ACQ a mis sur pied un service d'accompagnement pour aider les entreprises à se conformer à ces dispositions et favoriser une meilleure transparence dans les communications d'influences avec les élus ou les représentants des organismes publics.

Également, un comité ad hoc a été mis sur pied afin de communiquer au bureau du commissaire les précisions nécessaires à la loi pour que son application soit conforme aux pratiques de l'industrie.



VERS LE CHANTIER PARFAIT

Dans le cadre du projet Vers le chantier parfait, l'ACQ a lancé plusieurs initiatives afin de promouvoir les bonnes pratiques de gestion dans l'industrie.

INITIATIVES

- Formation d'une journée touchant les principaux aspects de la réflexion de l'industrie qui mène à l'adoption de bonnes pratiques de construction
- Démarche d'encadrement pour la mise en place de chantiers témoins
- Développement d'un programme complet de reconnaissance

Diverses présentations auprès de donneurs d'ouvrage auront permis de constater l'importance de cette démarche et l'impact positif qu'elle a sur l'image de l'industrie.

PROGRAMME INTÉGRITÉ DE L'ACQ

L'équipe de la Direction des affaires juridiques et gouvernementales a collaboré significativement au développement et à la mise en place du programme Intégrité de l'ACQ. Il s'agit d'un modèle unique au Québec qui combine des outils concrets de gestion d'entreprise et des formations sur la prise de décision en matière d'éthique.

Afin de s'assurer que le programme Intégrité soit adapté à la réalité québécoise, des projets-pilotes ont été réalisés avec six entreprises de taille et d'expertise différentes. Un service d'accompagnement a été mis en place et on s'affaire à la conception de documents facilitant l'implantation du programme en entreprise.

MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS CONSULTATIF AMÉLIORÉ

L'ensemble des projets de loi et des dossiers nécessitant des représentations illustrent la vitesse avec laquelle notre industrie doit s'adapter aux nouvelles réalités et l'importance pour nos membres de pouvoir faire connaître leur position face aux différents changements législatifs et réglementaires auxquels nous sommes régulièrement confrontés.

Afin d'y arriver, l'ACQ a terminé la réforme de sa gouvernance en mettant sur pied un Comité d'affaires publiques élargi afin d'y inclure, en plus des officiers et certains membres du personnel concernés, un représentant des comités des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs spécialisés et des membres fournisseurs.

Il s'agit là d'une initiative adoptée lors du dernier Conseil d'administration de l'ACQ qui élargit de façon significative la base des interventions futures et souligne encore une fois le caractère inclusif et transparent de l'organisation.

AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICE-CONSEIL

En plus de travailler activement au développement des projets internes de l'ACQ, de piloter les travaux des différents comités et de conseiller les diverses instances de l'association, l'équipe de professionnels de la Direction des affaires juridiques et gouvernementales a fait preuve, encore cette année, d'une grande disponibilité auprès des membres en répondant à plus de **800 demandes d'informations juridiques** touchant l'ensemble des sujets qui préoccupent nos entrepreneurs.

Également, ses interventions auprès de différents donneurs d'ouvrage publics auront permis de faire retirer certains addenda illégaux des processus d'appels d'offres.

Finalement, plus d'une douzaine de formations, de présentations, de conférences et de séminaires ont été organisés et présentés par le personnel. Les sujets traités ont été aussi variés que le processus d'autorisation de l'AMF, la réforme des plans de garantie des bâtiments résidentiels neufs, la responsabilité des administrateurs et les dossiers d'industrie.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Le comité des entrepreneurs généraux s'est réuni à trois reprises afin de traiter de plusieurs problématiques d'industrie. Il s'est penché notamment sur les problématiques de la retenue contractuelle, la bonification de la grille des coûts de la main-d'œuvre de l'ACQ, les modifications proposées au contrat normalisé CCDC-2 (Canadien Construction Documents Committe) version Québec, les réclamations de coûts directs, coûts indirects et coûts d'impacts, ainsi que les recommandations qui ont été présentées à l'automne 2014 à la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Une grande partie des travaux du comité a été consacrée au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Une évaluation des modifications depuis 2004 a été faite et plusieurs discussions relatives aux problématiques actuelles ont eu cours. Un document de réflexion sur ces questions est en voie d'être terminé.

COMITÉ DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS

Les entrepreneurs ont aussi analysé les pistes de solutions élaborées par le sous-comité concernant la problématique de la retenue contractuelle et les ont présentées à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Les entrepreneurs ont également débattu plusieurs questions courantes concernant l'application du BSDQ, la proposition de la loi sur le paiement rapide dans l'industrie de la construction et l'élargissement de l'Attestation de Revenu Québec.

COMITÉ DES FOURNISSEURS

Le comité a complété la formation en assurances pour les entrepreneurs ainsi que le Guide de protection des créances destiné aux membres, lequel sera bonifié d'une formation permettant aux entreprises d'adopter des pratiques efficaces de recouvrement de sommes qui leur sont dues.

Le comité a également entamé une réflexion sur les façons de créer une vitrine pour les fournisseurs ayant des produits permettant l'obtention de points LEED pour en arriver à l'élaboration d'un document de référence pour la reconnaissance de produits dans un contexte de développement durable.

BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC (BSDQ)

COMITÉ DE SUPERVISION DES ACTIVITÉS DU BSDQ

Comme pour l'année précédente, le principal mandat du comité a porté sur le projet de guide de dépôt des spécialités d'architecture que l'ACQ souhaite intégrer au Code de soumission du BSDQ. Tous les usagers ont été conviés à des séances d'information qui ont eu lieu à l'automne 2014. Dans l'intérêt des usagers du BSDQ et afin de répondre aux préoccupations actuelles et éventuelles de toutes les associations affiliées de l'ACQ, certains principes établis quant aux modalités d'assujettissement d'une spécialité avec guide prescrivant l'étendue des travaux, ont été modifiés.

En parallèle, le comité a poursuivi son travail en vue de terminer les guides de dépôt suivants: revêtement métallique, maçonnerie, métaux ouvrés et acier de structure. Le comité a également commencé la mise à jour de la procédure générale d'assujettissement et de désassujettissement des spécialités sous la juridiction de l'ACQ afin notamment d'y intégrer la procédure de consultation liée aux guides de dépôt. Une demande de désassujettissement de la spécialité « ciment poli » pour le territoire de Québec est aussi à l'étude par le comité.

COMITÉ DE RÉVISION DU CODE DU BSDQ

À la suite de l'entente de principe intervenue en juin 2014 concernant les modifications à apporter aux règles du Code pour notamment encadrer l'application de ces guides et de les intégrer au Code, quelques rencontres ont eu lieu pour apporter certaines autres modifications au Code portant principalement sur la forme et sur la révision de l'Annexe I, qui consiste essentiellement à harmoniser le texte de l'Annexe I, le tableau résumé et la liste des spécialités indiquées à la TES (Transmission électronique des soumissions).

COMITÉS DE DISCIPLINE

Le BSDQ a transmis **428 dossiers** d'enquête à l'ACQ. De ceux-ci, **371** ont été retenus pour convocation devant le Comité de pratique professionnelle et de discipline (CPPD) et **57** ont été fermés, faute de juridiction.

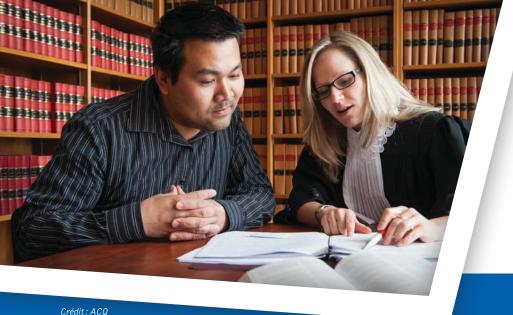
Le CPPD a étudié **284 dossiers**, tandis que le Comité d'appel en matière de discipline (CAMD) a révisé **24 dossiers**. Les comités de discipline ont tenu 26 réunions au cours desquelles un total de **308 dossiers** ont été étudiés.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 11 novembre 2014, lorsque l'honorable France Charbonneau a commenté ainsi le mémoire de l'ACQ dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion de contrats publics dans l'industrie de la construction: « Je veux vous dire que votre mémoire est exceptionnel. Je veux vous dire que nous avons énormément apprécié prendre connaissance du mémoire de grande qualité que vous nous avez présenté.»

M° Pierre Hamel, Direction des affaires juridiques et gouvernementales





CONTENTIEUX

Le Service du contentieux de l'ACQ aura été plus actif que jamais au cours du dernier exercice financier. Près de 2 900 dossiers lui ont été confiés en matière de relations du travail et de santé et sécurité du travail. Plus de 5 000 dossiers sont actuellement traités par les 11 avocats internes.

Parmi les nombreux dossiers plaidés, il est opportun de souligner quelques jugements d'intérêt pour les employeurs IC/I qui ont été gagnés par les procureurs de l'ACQ.

ERREUR GRAVE EN MATIÈRE DE PARTAGE DE COÛTS

Dans le cadre d'une demande de partage coûts à la CSST par un employeur, lors de la première audience devant la Commission des lésions professionnelles (CLP), la commissaire a rejeté la demande de l'employeur et déclaré que ce dernier demeurait imputé de 100 % des coûts. Une demande de révision pour cause a été déposée au motif que la première commissaire avait commis une erreur en rendant sa décision sans que des documents essentiels, obtenus après l'audience, n'aient été soumis à notre médecin expert.

Il est plutôt rare d'obtenir gain de cause dans une demande de révision pour cause. Il faut faire la démonstration d'une erreur grave. Ici, il fallait démontrer non seulement l'erreur, mais également que les documents venaient appuyer les prétentions de l'employeur. Après avoir accueilli la demande révision, l'employeur a été de nouveau convoqué et n'a été imputé que de 1% des coûts!

Compte tenu du fait que le travailleur s'était vu octroyer des limitations fonctionnelles, faisant en sorte qu'il ne pouvait refaire son emploi prélésionnel, une somme colossale a été rayée du dossier de l'employeur.

Britton Électrique 2013 QCCLP 7375 et 2014 QCCLP 5428

TÉMOIGNAGE D'UN EXPERT **ET VIGILANCE DU BUREAU** D'ÉVALUATION MÉDICALE

Dans le cadre d'une contestation de date de consolidation, notre témoin expert a mis en preuve que le travailleur exagérait sa symptomatologie lorsqu'il l'avait examiné et que son examen présentait de nombreux signes de discordance. La discordance survient lorsqu'un patient se dit incapable d'effectuer un mouvement avec une manœuvre donnée en raison de forte douleur, alors qu'il peut très bien faire un mouvement avec une autre manœuvre qui sollicite pourtant exactement la même région musculo-squelettique.

La CLP a donné raison à l'employeur sur toute la ligne. Elle a mentionné que le Bureau d'évaluation médicale, qui avait été appelé à trancher le litige entre le médecin traitant et le médecin de l'employeur, aurait dû être plus vigilant et effectuer un examen plus poussé en raison des nombreux signes de discordance notés par le médecin de l'employeur.

La CLP a donc déclaré que le travailleur était consolidé à la date déterminée par le médecin de l'employeur, annulé l'emploi convenable et déclaré que le travailleur pouvait refaire son travail prélésionnel, décision qui a permis de faire économiser 288 000\$ à la mutuelle.

Branchaud Signature et Karel Lemery Aubin 2015 QCCLP 2309

EMPLOYEUR INDUIT EN ERREUR PAR UNE PERSONNE EN AUTORITÉ

Un employeur se fait confirmer verbalement et par écrit, par un agent de la CCQ, que sa demande pour obtenir une carte de manœuvre, pour un de ses travailleurs, détenteur d'un certificat de compétence d'apprenti charpentiermenuisier, est acceptée et que le travailleur peut œuvrer sur le chantier. Malgré ce fait, un inspecteur de la CCQ se pointe sur un chantier où œuvrait le travailleur et détermine que celui-ci exécute des tâches de manœuvre pour lesquelles il ne possède pas de carte de compétence.

Bien qu'il soit rare qu'une défense d'erreur honnête et raisonnable soit admise en droit pénal, la Cour donne raison à l'employeur et estime que ce dernier a été induit en erreur par une personne en autorité, soit l'agent de la CCQ qui avait autorisé la présence du travailleur sur les chantiers à titre de manœuvre. De plus, elle estime que l'employeur n'a pas à faire les frais de l'imbroglio engendré par l'inspecteur et la CCQ, qui n'ont pas validé correctement les informations. En effet, il apparaît au dossier de la CCQ que le travailleur avait déjà suivi sa formation en santé sécurité.

DPCP c. Les Entreprises J.S. Lauzon inc. (jugement non publié)

RENDEZ-VOUS ACQ

Villes: Victoriaville, Montréal et Gatineau.

VICTORIAVILLE

19 et 20 novembre 2014

Sujets de discussion:

- Signatures des conventions collectives des secteurs IC/I
- Mémoire de l'ACQ à la Commission Charbonneau
- Charte des valeurs de l'ACQ
- · Programme Intégrité
- Grilles des coûts de la main-d'œuvre
- Nouveaux services et produits résidentiels
- Projets de formation pour 2015
- Propositions de modifications au régime de santé et de sécurité du travail
- Présentation de la certification LEED4
- Problématiques liées à la livraison des matériaux sur les chantiers

Activités:

- Lancement d'un guide d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme à l'intention des promoteurs immobiliers et des entrepreneurs en construction, en collaboration avec le Commissaire au lobbyisme, M° François Casgrain
- Atelier Le bannissement de l'enfouissement du bois. Invités: des représentants de Nature Québec

MONTRÉAL

11 et 12 mars 2015

Suiets de discussion:

- Reconnaissance du leadership de l'ACQ par l'Association canadienne de la construction avec l'attribution du Prix des associations partenaires
- Projet de règlement sur les lettres d'état de situation de la Commission de la construction du Québec
- Programme Intégrité Service d'accompagnement
- Guichet unique pour les formations
- Position de l'ACQ Code de sécurité sur les représentants à la prévention pour les travaux de construction

Activités:

- Programme Intégrité Remise de certificats aux entreprises volontaires dans le cadre de projets pilotes
- Conférence Ralentissement dans la construction en 2015. Invitée: Pauline Dupuis, économiste, Direction de la recherche, Commission de la construction du Québec

GATINEAU

11 et 12 juin 2015

Sujets de discussion:

- Calendrier de formation 2015-2016
- Programme accéléré d'infrastructures de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Présentation du rapport sur le paiement rapide
- Entrée en vigueur du nouveau Code de construction du Québec
- Projet de guide de recouvrement des créances
- Reconnaissance des réalisations des entrepreneurs du secteur résidentiel au congrès de l'ACQ

Activités:

- Conférence Innovations en construction Canada Canadian Construction Innovations.
 Invité: Pierre Boucher, président.
- Programme d'intégrité de l'ACQ Accessibilité à toutes les entreprises de construction du Québec
- Résultats d'un sondage réalisé auprès des membres de l'ACQ





L'ACQ SUR TOUTES LES

CONFÉRENCES ET COLLOQUES 2014-2015

CONFÉRENCE THOMSON REUTERS

La réforme des plans de garantie des bâtiments résidentiels neufs

- 18 novembre 2014 Montréal
- 24 novembre 2015 Québec
- 28 mai 2015 Laval

CONFÉRENCE LES AFFAIRES

Des façons de faire novatrices de donneurs d'ordres et de fournisseurs dans une industrie en pleine transformation

• 16 septembre 2014 – Montréal

ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC – RÉGION QUÉBEC

Promouvoir les bonnes pratiques, c'est d'abord les adopter

• 19 mars 2015 – Québec

ASSOCIATION CANADIENNE DE LA CONSTRUCTION

The ACQ Integrity Program – as part of a collective action approach

• 22 mars 2015 - San Antonio

Chronique Affaires juridiques – Magazine Construire et acqconstruire.com:

Été 2014 – La Loi antipourriel pour les entreprises du milieu de la construction

Juillet 2014 – La décision de l'Autorité des marchés financiers est raisonnable (Jurisprudence)

Juillet 2014 – Importance de la clause d'indexation dans l'appel d'offres (Jurisprudence)

Automne 2014 — Du nouveau au Bureau des soumissions déposées du Québec

Septembre 2014 – Avez-vous besoin d'un permis de commerçant itinérant?

Octobre 2014 – Autorité des marchés financiers (AMF): Seuil abaissé à 5 M\$ à compter du 24 octobre Hiver 2015

- Le lobbyisme et l'industrie de la construction

Printemps 2015 – Un peu de lumière sur les contrats des organismes municipaux



DIRECTION

MUTUELLES DE PRÉVENTION

En plus d'assurer la gestion des dossiers de lésions professionnelles et la prévention, les conseillers en santé et sécurité de l'ACQ ont participé à l'amélioration des processus d'affaires de l'organisation concernant principalement deux volets: le programme de prévention et deux plans d'action.

La dernière année a aussi été marquée par l'élaboration de 35 planifications sécuritaires de tâches incluses dans les programmes de prévention et qui portaient sur les métiers suivants:

- Briqueteurs-maçons
- Couvreurs
- Électriciens

À la suite d'une analyse approfondie des processus de gestion interne de la prévention et de la réparation des lésions professionnelles, deux plans d'action visant à augmenter l'efficience de ces deux activités fondamentales ont été mis en place.

MANDAT DE REPRÉSENTATION IC/I

Au cours de la dernière année, l'équipe de la Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ a effectué la mise à niveau du programme de prévention corporatif disponible dans les associations régionales affiliées.

Le comité de révision du code de sécurité pour les travaux de construction (CRCSTC) a quant à lui travaillé sur plusieurs problématiques dans la dernière année. L'ACQ, à titre de représentant des employeurs œuvrant dans les secteurs IC/I, a participé aux travaux suivants:

- La possibilité de retirer l'interdiction du travail sur échasse
- L'encadrement du travail effectué avec certains outils tels que la scie à béton et la cloueuse pneumatique
- Les règles entourant l'installation de garde-corps
- L'amarrage des échafaudages lors d'installation de toiles

Deux sous-comités ont également été formés. Les problématiques étudiées traitaient des appareils de levage de personnes et des appareils de levage des matériaux.

De plus, quelques rencontres spéciales ont eu lieu afin de regarder les possibilités de modifier le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) lors de travaux d'excavation dans des sols contaminés à l'amiante.

Finalement, après plusieurs années de travail, de nombreux projets de règlements ont paru à la Gazette officielle du Québec. Le tableau qui suit résume les prépublications et les publications finales qui ont paru de juin 2014 à juillet 2015.



Crédit: Martin Viau

NOM DU PROJET	DATE DE PRÉPUBLICATION	DATE DE PUBLICATION FINALE
Chutes de hauteur	*	2 juillet 2014
Cadenassage	4 mars 2015	À venir
Explosif	*	11 février 2015
Manœuvre de recul	22 avril 2015	À venir
Travail au-dessus ou à proximité de l'eau	12 novembre 2014	23 juin 2015
Installations sanitaires	10 décembre 2014	3 juin 2015
Plongée sous-marine	22 avril 2015	À venir
Pompes à béton et mâts de distribution	*	17 juillet 2014

^{*} La prépublication de ces projets a été traitée dans un rapport d'activités antérieur

LES FORMATIONS

NOM DE LA FORMATION	TOTAL	TOTAL (DEPUIS 1999)
Gestion de la SST en mutuelle de prévention	518	4 664
Personnel de supervision	1 037	11 626
L'assignation temporaire pour un retour au travail prompt et durable	8	n/a
La poursuite pénale en SST	5	n/a
Lorsque le Code criminel intervient dans la gestion de la santé et de la sécurité au travail	8	n/a
TOTAL 2014-2015	1 576	

NOMBRE DE MEMBRES DES MUTUELLES DE PRÉVENTION ACQ AU 1^{ER} JANVIER 2015

2 493 employeurs

DÉCISIONS D'INTÉRÊT (CAS VÉCUS)

Article 326 alinéa 1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) SUPERVAC 2000 et La commission des lésions professionnelles, 2014 QCCS 6379 (Suzanne Ouellet, j.c.s.)

Il s'agit d'un dossier où le travailleur est congédié pour insubordination. La directrice des ressources humaines confirme que l'assignation temporaire était autorisée par le médecin traitant et aurait été disponible jusqu'à consolidation complète de la lésion professionnelle. Par suite de son congédiement, l'employeur demande de modifier l'imputation des coûts en vertu de l'article 326 LATMP. Ainsi, le tribunal conclut que toute prestation imputée qui n'est pas due en raison d'un accident du travail devrait être retirée du dossier financier de l'employeur et vient distinguer les demandes effectuées en vertu des premier et deuxième alinéas. La CSST a informé l'ACQ qu'elle mettait en place un moratoire, cette décision étant en contestation devant les instances supérieures...

Banc de trois commissaires, article 327 alinéa 1, Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)

Canadelle, s.e.c. et Commission de la santé et de la sécurité du travail, 2014 QCCLP 6290 (Santina Di Pasquale, Sophie Sénéchal et Jean Grégoire)

L'employeur conteste la décision relativement à un nouveau diagnostic, mais produit un désistement par la suite. Ainsi, la décision reconnaissant la lésion professionnelle ainsi que celle établissant la relation entre le nouveau diagnostic et la lésion professionnelle déjà reconnue est donc devenue finale. Le tribunal allègue donc que l'employeur ne peut obtenir un transfert de l'imputation en alléguant que le nouveau diagnostic est une lésion qui découle de soins inappropriés ou de l'absence de soins puisqu'elle a été reconnue comme étant en relation avec la lésion professionnelle. En résumé, le banc de trois commissaires confirme que l'employeur a droit à un transfert d'imputation des coûts associés à une lésion professionnelle sous la base de l'article 327 (1) LATMP lorsque cette lésion a été préalablement acceptée par la CSST en tant que lésion découlant des soins ou des traitements reçus ou omis en raison d'une lésion professionnelle, en vertu de l'article 31 LATMP. Ainsi, l'importance d'une gestion rigoureuse et attentive, dès l'étape de l'admissibilité, se trouve réitérée par cette décision. Il est donc important de CONTESTER la décision d'admissibilité du nouveau diagnostic rendue par la CSST afin de pouvoir ensuite obtenir le transfert d'imputation approprié.

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 30 septembre 2014, avec le recrutement de 368 nouveaux membres des Mutuelles de prévention ACQ – établissant un record historique à l'ACQ.

Le personnel de la Direction de la santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ.

IN'	INTERVENTIONS PAR RÉGION DU 1 ^{et} juin 2014 au 31 mai 2015			
	Ville	Communications	Visites	Interventions
	Baie-Comeau	61	213	274
	Drummondville	5 605	2 816	8 421
	Granby	2 522	28	2 550
ىد	Jonquière	3 561	1 466	5 027
Est	Québec	12 617	3 972	16 589
	Rimouski	2 969	962	3 931
	Sherbrooke	442	1 858	2 300
	Trois-Rivières	3 944	1 378	5 322
	Gatineau	4 724	1 439	6 163
	Montréal	12 169	6 798	19 467
Ouest	Sainte-Catherine	1 014	0	1 014
00	Sainte-Thérèse	841	1 243	2 084
	Saint-Jean-sur-Richelieu	416	658	1 074
	TOTAL	51 385	22 831	74 216

PUBLICATIONS





Guide des charpentes métalliques — réimpression



Carnet du contremaître – réimpression



Carnet de mesures disciplinaires — réimpression



Cartable programme de prévention — mise à jour

PLUS BAS TAUX DE COTISATION DEPUIS 30 ANS!

Dans un communiqué publié le 29 mai 2015, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a annoncé que le taux moyen de cotisation pour l'année 2016 avait été fixé à 1,84\$ du 100\$ de masse salariale, en baisse de 0,10\$ par rapport à 2015. Cela représentera une économie de 140 millions de dollars pour les employeurs du Québec.

Les bons résultats observés en 2014 sur les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), jumelés à l'amélioration du bilan des lésions, ont permis de réduire le taux de cotisation pour une cinquième année d'affilée. Il s'agit du taux le plus bas jamais appliqué depuis 1985, année de l'entrée en vigueur de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

« On peut être fiers de la performance du régime.»

Michel Després, président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX SST

RENDEZ-VOUS ACQ, Victoriaville, 19 novembre 2014

Sujets abordés:

- Projets de règlement modifiant le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (travaux au-dessus et à proximité de l'eau, levage de pylône à l'aide d'une pelle hydraulique, cadenassage, manœuvres de recul et installations sanitaires).
- Formation des agents de sécurité.
- Travaux du Comité de révision du *Code de sécurité pour les travaux de construction.* Modifications proposées aux règlements (explosifs, amarrage des échafaudages lors de l'installation d'une toile, échasses, cloueuses pneumatiques, résistance des garde-corps, scies à béton).
- Abrogation des dispositions sur le représentant à la prévention.

RENDEZ-VOUS ACQ, Montréal, 25 mars 2015

Sujets abordés:

- Modifications actuarielles visant à provisionner des coûts pour les maladies professionnelles à déclaration retardée
- Proposition d'établir un corridor sécuritaire afin d'atténuer les importantes fluctuations annuelles du taux moyen de cotisation à la CSST.
- Projet de modification des unités de classification 2016 (imperméabilisation des revêtements d'asphalte, de ciment et de béton, et travaux de creusement en présence de sols contaminés à l'amiante).
- État de situation concernant les chantiers de grande importance.
- Modernisation du régime de santé et sécurité du Québec Notions d'agent de sécurité et de représentant à la prévention.
- Nombre élevé de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie destinés aux travailleurs accidentés.
- Silice cristalline Augmentation des interventions.
- Position de l'ACQ concernant certaines dispositions du Code de sécurité sur les représentants à la prévention pour les travaux de construction

RESSOURCES HUMAINES

Présence d'un conseiller permanent en santé et sécurité du travail à l'ACQ — Nord-Est du Québec à Baie-Comeau, mars 2015.

L'ACQ SUR TOUTES LES

- Conférences données aux cohortes des finissants ingénieurs en construction par Sylvain Parisien sur le rôle du maître d'œuvre sur un chantier de construction
 – École de technologie supérieure (ÉTS), 6 novembre 2014, 19 janvier 2015.
- Conférence « Vers un chantier parfait en SST », Marc Beaudoin, directeur adjoint, Direction santé, sécurité et Mutuelles de prévention ACQ, Grand Rendez-vous santé et sécurité, Palais des congrès, 13 novembre 2014.
- Nomination de Sylvain Parisien au souscomité consultatif travail et main-d'œuvre sur l'avis sur la modernisation du régime québécois de santé et sécurité du Québec, 22 avril 2015.
- Article, Construire, été 2014 Régime québécois de santé et de sécurité du travail - La réforme devra encore attendre - Commentaires d'Yves-Thomas Dorval, président-directeur général du Conseil du patronat du Québec, Carmel Laflamme, vice-présidente, santé et sécurité au Conseil du patronat du Québec et Sylvain Parisien, directeur Santé, sécurité et Mutuelles de prévention à l'ACQ.
- Dossier SST Construire, été 2014 Protection des mains et des pieds

Chronique Santé et sécurité du travail – Magazine Construire et acqconstruire.com:

Automne 2014 – Nouveauté SST: la ligne d'avertissement Novembre 2014 – Implantez un programme d'entretien préventif en six étapes faciles

Décembre 2014 — Nouvelles modifications au Code de sécurité pour les travaux de construction

Décembre 2014 – Travaux au-dessus ou à proximité de l'eau Hiver 2015 – L'ABC de la déclaration des salaires à la CSST Printemps 2015 – Moins reculer, pour mieux protéger... Mars 2015 – À vos marques, prêts, cadenassez! Juin 2015 – De nouvelles installations sanitaires sur les chantiers



CALENDRIER



PUBLICATION DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE!

JUILLET 2014

9 Entente de principe entre l'ACQ et l'Alliance syndicale

L'Association de la construction du Québec confirme qu'une entente de principe a été conclue dans le cadre de la négociation des conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel de la construction.

AOÛT 2014

29 L'Association de la construction du Québec et l'Alliance syndicale signent les nouvelles conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel

L'Association de la construction du Québec et l'Alliance syndicale ont signé aujourd'hui les nouvelles conventions collectives des secteurs institutionnel-commercial et industriel. L'ACQ est fière d'avoir concrétisé les ententes qui prévoient une entrée en vigueur des conventions collectives IC/I le 31 août prochain avec un appui à 97,2 % des employeurs dans le secteur institutionnel-commercial et à 98,05 % des employeurs dans le secteur industriel.

SEPTEMBRE 2014

Nomination de Luc Bourgoin au poste de directeur général de l'ACQ

La présidente de l'Association de la construction du Québec (ACQ), M^{me} Manon Bertrand, est heureuse d'annoncer la nomination de M. Luc Bourgoin au poste de directeur général à compter du 6 octobre prochain.

OCTOBRE 2014

2 Une étude économique confirme que construire au Québec ne coûte pas plus cher que dans les autres provinces canadiennes

Une étude économique présentée au Congrès annuel de l'Association de la construction du Québec (ACQ) confirme qu'il n'y a pas de surcoûts dans les projets de construction institutionnelle, commerciale et industrielle au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes.

2 L'implantation du programme Intégrité de l'ACQ franchit une nouvelle étape

L'Association de la construction du Québec (ACQ) estime que la mise en place du programme Intégrité dans les entreprises de construction du Québec est bien amorcée et espère pouvoir offrir prochainement à toutes les entreprises de construction qui le souhaitent la possibilité d'adhérer au programme. Un rapport de recherche, commandé par l'ACQ au groupe de recherche CIRANO et rendu public en mars 2014, proposait un modèle d'action collective pour encourager les bonnes pratiques entourant l'éthique des affaires dans l'industrie de la construction au Québec.

Programme Intégrité: l'ACQ adopte une charte des valeurs

Les membres du Conseil d'administration de l'Association de la construction du Québec (ACQ) réunis en assemblée générale annuelle ont approuvé une charte des valeurs.

6 Les entreprises émérites de l'année sont récompensées au Congrès de l'ACQ

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a tenu en fin de semaine dernière son Congrès annuel à Québec. Cet événement est aussi l'occasion de remettre neuf trophées régionaux et six provinciaux aux entrepreneurs émérites, dont le trophée René-Lafontaine, lors du Banquet Reconnaissance.

NOVEMBRE 2014

Recommandations de l'ACQ à la Commission Charbonneau - Un changement de culture s'impose

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a présenté aujourd'hui son mémoire et a proposé plusieurs recommandations à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC). « L'industrie doit demeurer lucide face au rôle que plusieurs de ses acteurs ont joué dans le développement de stratagèmes de collusion et de corruption et face aux défis qui l'attendent. Elle a également le devoir d'agir de façon responsable », a indiqué Manon Bertrand, présidente de l'ACQ.

20 L'ACQ propose un guide sur le lobbyisme

Dans le cadre de ses Rendez-Vous ACQ, l'Association de la construction du Québec (ACQ) a présenté à ses membres le Guide d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme à l'intention des promoteurs immobiliers et des entrepreneurs en construction, développé en collaboration avec le commissaire au lobbyisme du Québec.

DÉCEMBRE 2014

3 L'ACQ souhaite favoriser l'embauche de femmes dans l'industrie de la construction

« L'Association de la construction du Québec (ACQ) est fière de souligner son engagement pour contribuer à l'augmentation de l'embauche de femmes dans l'industrie de la construction en Outaouais, en collaborant avec l'organisme Option Femmes Emploi », a indiqué la directrice générale de l'ACQ Outaouais, M^{me} Sylvie Leblond, lors d'une conférence de presse de l'organisme à Gatineau aujourd'hui.

MARS 2015

Exigences sur la qualité du béton: l'ACQ accueille favorablement une pratique déjà en place pour ses plans de garantie en Mauricie depuis 2011

L'ACQ est entièrement favorable à la mise en place des exigences relatives au contrôle de la qualité du béton et du granulat tel que le dévoilait hier la Garantie de construction résidentielle (GCR).

23 L'ACQ dévoile ses engagements pour augmenter l'embauche de femmes dans l'industrie de la construction

L'ACQ a dévoilé aujourd'hui ses engagements pour contribuer à l'augmentation de l'embauche de femmes dans l'industrie de la construction. Les cinq engagements de l'ACQ ont été rendus publics dans le cadre du dévoilement du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

25 L'ACQ: Prix des associations partenaires de l'Association canadienne de la construction – Année 2014

L'Association de la construction du Québec (ACQ) a reçu aujourd'hui le Prix de l'association partenaire de l'année 2014 décerné par l'Association canadienne de la construction (ACC). La remise du prix a eu lieu dans le cadre de la Conférence annuelle de l'Association canadienne de la construction qui se déroule actuellement à San Antonio, au Texas.

27 Budget 2015: L'ACQ salue l'équilibre budgétaire, mais déplore l'insuffisance d'investissements dans les infrastructures

L'Association de la construction du Québec (ACQ) salue le retour à l'équilibre budgétaire annoncé dans le budget 2015-2016 par le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, mais elle estime que les investissements seront insuffisants pour rehausser le niveau d'activité de l'industrie de la construction qui est en baisse constante depuis 2012. « Nous aurions souhaité une bonification plus importante de l'enveloppe attribuable au Plan québécois des infrastructures (PQI) pour pallier le contexte de ralentissement dans l'industrie de la construction », a indiqué Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ.



DIRECTION

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ «SOYEZ FIER D'ÊTRE MEMBRE DE L'ACQ, LA MEILLEURE ASSOCIATION EN CONSTRUCTION DE L'ANNÉE AU CANADA»

La Direction des communications et du marketing a conçu une campagne de visibilité liée avec le prix que s'est vu décerner l'ACQ comme association partenaire de l'année 2014 par l'Association canadienne de la construction (ACC). (Voir l'affiche en page 32).

DRAPEAU ACQ ET PLANS DE GARANTIE ACQ INC. (PGAI)

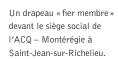
Un nouveau drapeau associant le logo de l'ACQ et le slogan «fier membre» a été produit pour que les entrepreneurs puissent le faire flotter devant leurs sièges sociaux ou sur leurs chantiers. Un drapeau est aussi offert aux entrepreneurs du secteur résidentiel qui réalisent des projets dans le cadre des Plans de garantie ACQ inc. (PGAI).



Une version numérique du visuel a aussi été développée afin d'être utilisée dans les signatures électroniques, les sites Web, mais aussi dans les réseaux sociaux. Le « hashtag » (mots clic) #FIERmembreACQ a été retenu dans les réseaux sociaux de l'ACQ en invitant les entrepreneurs à le diffuser sur LinkedIn, Facebook et Twitter pour plus de visibilité!

MODULE C

Au cours de la dernière année, l'équipe des communications et du marketing, en collaboration avec les Services corporatifs, a créé une nouvelle image de marque pour Module C dans le but d'uniformiser son image avec celle de l'ACQ et pour mieux se positionner dans le marché. Une revue de la description de chacun des modules a été effectuée et un nouveau slogan a été établi « Module C, l'outil de productivité en construction ». Une pochette promotionnelle détaillant chacun des modules a été conçue pour simplifier la compréhension de l'outil et en améliorer sa promotion. Cinq mille copies ont été distribuées aux ACQ régionales. Parallèlement à la parution de la pochette, il a été convenu de rafraîchir le site modulec.ca en fonction de la nouvelle image de marque. La mise en ligne du nouveau site Web modulec.ca est prévue au début de l'automne 2015.



Crédit: ACQ



PROGRAMME INTÉGRITÉ

En support au lancement du programme Intégrité offert par l'ACQ, une image de marque a été élaborée pour ce nouveau service. L'essence de cette nouvelle image est de miser sur la notion de transparence et d'intégrité. Plusieurs outils ont été conçus par l'équipe de la Direction des communications et du marketing: une brochure promotionnelle, des affiches, un livre blanc, une trousse d'outils et une plateforme Web pour les participants du programme, une bannière déroulante utilisée dans les colloques et congrès, une page Web sur le site acq.org et diverses publicités diffusées, notamment dans le magazine Construire, le portail et les journaux thématiques Constructo, puis pour les manuels de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) et de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

SITE ACQ.ORG

La création d'un guichet unique pour la section de la Mutuelle de formation représente certainement une nette amélioration pour les entrepreneurs puisque toutes les formations sont regroupées au même endroit. On a revu l'ergonomie afin de rendre plus conviviale la navigation et surtout éliminer plusieurs clics. Les utilisateurs disposent maintenant d'un système de filtres pour affiner leurs résultats de recherche.

L'ergonomie de la page d'accueil a aussi été améliorée afin de permettre aux entrepreneurs de voir en un clin d'œil tous les produits et services du réseau ACQ. Objectif atteint pour clarifier le contenu et captiver l'attention des internautes puisque depuis que les changements ont été apportés au printemps 2015, on a observé une grande diminution du taux de rebond. Cela signifie que les entrepreneurs trouvent l'information recherchée.

De nouvelles pages ont également été créées pour la diffusion de l'information du programme Intégrité, comprenant un espace membre intégrité, pour le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction et pour les nouveaux services résidentiels.

ACQ.ORG

Juillet 2014 à juin 2015

Visiteurs: 274 524

Moyenne mensuelle: 22 877

Pages vues: 975 646

Nombre de pages vues

en moyenne par mois: 81 304 pages

MAGAZINE CONSTRUIRE

Une nouvelle chronique a vu le jour dans l'édition d'été 2014: Portraits de femmes. Une autre façon pour l'ACQ d'être proactive dans le dossier de la présence des femmes dans l'industrie de la construction. L'article est publié dans la version papier du magazine Construire et dans le portail acqconstruire.com.

Été 2014 – Sylvie Boulanger, ingénieure, vice-présidente marketing technique, Supermétal

Automne 2014 – Nancy Lareau, charpentière-menuisière, Les Constructions M.N.M., Bois-des-Filion

Hiver 2015 – Mireille Asselin, architecte, Asselin Architecture, L'Assomption

Printemps 2015 – Andrée-Anne Renaud, charpentièremenuisière, Îles-de-la-Madeleine

Le magazine Construire est le reflet de l'industrie de la construction en général et des secteurs institutionnel-commercial et industriel. Il se consacre également au secteur résidentiel avec les plans de garantie ACQ.



LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

« Le 6 octobre 2014, lorsque je suis entrée en fonction au poste de directrice des communications et du marketing de l'ACQ.»

Sonia Brossard



PORTAIL ACQCONSTRUIRE.COM

Juillet 2014 à juin 2015

Visiteurs: 74 373

Moyenne mensuelle: 6 197

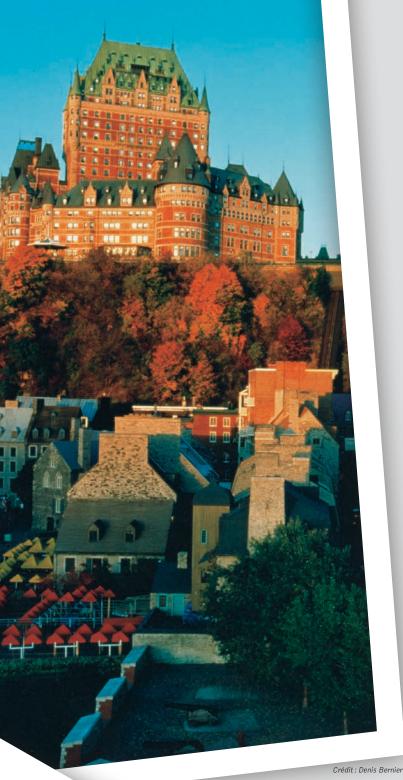
Pages vues: **127 003**

Nombre d'articles diffusés: 350

Pourcentage de visiteurs utilisant les technologies

mobiles: 19,15 %

Nombre d'abonnés à l'Infolettre : 14 214



CONGRÈS DE L'ACQ

Les 25 ans de l'Association de la construction du Québec

Du 2 au 4 octobre 2014

Endroit: Fairmont Château Frontenac, Québec Thématique: L'intégrité au cœur de nos valeurs

Présidence d'honneur: François Massicotte, vice-président, Cautionnements, Intact Assurance

Conférenciers: Diane Lemieux, PDG de la Commission de la construction du Québec, Bernard Lapierre, philosophe-éthicien et Danièle Henkel, entrepreneure, fondatrice des Entreprises Danièle Henkel.

Ateliers:

- Analyse comparative des coûts de la construction au Canada
- Nouvelles tendances d'exécution des contrats : des expériences canadiennes et américaines à partager
- Enjeux et défis de l'industrie de la construction
- Vers le chantier parfait 2.0
- Le nouveau module dessins d'atelier
- Le programme Intégrité de l'ACQ
- Revue de jurisprudence en droit de la construction 2013-2014
- Impact de la réforme du Code de procédure civile sur les litiges de construction
- Préparer un dossier de réclamation pour travaux supplémentaires et frais de retard
- L'obligation de renseignement et l'obligation de collaboration
- Les dossiers d'insolvabilité en construction : comment se protéger
- Loi sur la concurrence : application au domaine de la construction.



Manon Bertrand, présidente de l'ACQ



Diane Lemieux, PDG de la CCQ

RELATIONS MÉDIAS

Une présence constante et de plus en plus importante

Depuis quelques années, l'ACQ accentue sa présence dans les médias. Par le passé, les négociations des conventions collectives demeuraient l'élément générant le plus de couverture médiatique. Malgré l'absence de négociation cette année, l'ACQ a malgré tout augmenté sa présence dans les médias par rapport aux années précédentes.

En se dotant d'un plan global de communication et d'une politique de relations de presse, l'ACQ voulait mieux planifier les occasions d'intervention dans les médias. Le résultat est que la visibilité a augmenté et que les interventions sont mieux réparties tout au long de l'année.

L'ACQ devient donc plus visible pour les questions d'éthique avec le développement de son programme Intégrité, mais aussi en santé et sécurité sur les chantiers, ainsi que sur plusieurs autres dossiers qui touchent de près l'industrie.

MÉDIAS SOCIAUX - INDICATEURS CLÉS **DE PERFORMANCE (ICP)**

MÉDIAS SOCIAUX	TOTAL	
LinkedIn	3 027	
Twitter	1 316	
Facebook	1 182	
YouTube	115	
Google+	21	
Instagram	18 (débuté en juin 2015)	
Pinterest	2 (débuté en juin 2015)	
Nombre total d'abonnés	5 681	
Nombre de nouveaux abonnés acquis en 2015	2 475 (augmentation de 44%)	

Plus d'une vingtaine de messages diffusés par mois

Source: Google Analytics

MESSAGES RADIO DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES AFFILIÉES

La diffusion de messages radio se poursuit à Québec (station 98,9) et en Estrie (station 106,1) sur les ondes du réseau NRJ et de BOOM-FM (104,1 et 106,5) en Montérégie afin de promouvoir les produits et services de l'ACQ. Depuis mars 2015, l'ACQ-Outaouais s'est ajoutée à cette stratégie média en diffusant des messages sur les ondes de la station NRJ (104,1) - Gatineau-Ottawa.

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de chargée de projets marketing.

L'ACQ SUR TOUTES LES

- Congrès ACQ Fairmont Château Frontenac, Québec Du 2 au 4 octobre 2014 Kiosques – Module C, Mutuelle de formation et programme Intégrité

- Contech Québec 30 octobre 2014 Centre de foires de Québec - ExpoCité Kiosque ACQ et atelier Vers le chantier parfait
- Contech Montréal 13 novembre 2014 Palais des congrès de Montréal Kiosque ACQ et atelier Vers le chantier parfait
- Prix Média PontPop 2015 École de technologie supérieure 27 février 2015 L'ACQ, partenaire de cette



- Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) 7 et 8 avril 2015 Palais des congrès de Montréal Kiosque ACQ – Programme Intégrité et Module C Atelier Vers le chantier parfait
- Gala Les Mercuriades, 35° édition Fédération des Chambres de commerce du Québec 16 avril 2015 Palais des congrès, Montréal ACQ, partenaire de cet événement
- Concours des Prix ESTim 2015 Chambre de commerce de l'Est de Montréal 7 mai 2015 TOHU, Montréal ACQ, partenaire de cet événement
- Sommet international de la confiance dans les organisations Institut de la confiance dans les organisations 21 et 22 mai 2015 Théâtre Rialto, Montréal ACQ, partenaire de l'événement

RÉALISATIONS 2014-2015

Production de documents et d'outils



Affiche du prix reçu de l'ACC



Affiche programme Intégrité



Pochette Module C



Store Chantier parfait



Annonce pleine page (magazine Construire) pour la promotion des nouveaux services des Plans de garantie ACQ



Annonce pleine plage (magazine Construire) Module C



Annonce pleine page (magazine Construire) Campagne Fiers et compétents – Perfectionnement ACQ



Trousse programme Intégrité



Crédit: Martin Viau

L'ÉQUIPE DES COMMUNICATIONS ET DU MARKETING

Ses clients

 Toutes les directions de l'ACQ et les associations régionales affiliées

Son expertise

- Rédaction (communiqués de presse, annonces, messages radiophoniques)
- Graphisme
- Stratégies médias et relations de presse
- Plans de communication
- · Logistique des tournées d'information
- · Organisation du congrès de l'ACQ
- Production du magazine Construire et du rapport d'activités
- Contenus Web (acq.org et acqconstruire.com) et médias sociaux
- Études de marché
- Campagnes marketing
- · Sondages de satisfaction
- Impression
- Révision

DIRECTION

SERVICES CORPORATIFS

AU SERVICE DES MEMBRES DE L'ACQ

La force de l'ACQ réside dans la capacité de ses parties prenantes à constituer un réseau dynamique au sein duquel les directeurs généraux des ACQ affiliées ainsi que leur personnel, et la permanence de l'ACQ provinciale travaillent avec entrain, rigueur et fierté pour le succès des entreprises de construction.

Au sein du comité des directeurs généraux, l'échange et la collaboration ont été de mise tout au long de l'année. L'expertise de chaque directeur général a été mise à profit et ce travail collaboratif a donné d'excellents résultats:

- des échanges de fonds à propos de divers enjeux
- des décisions concertées
- un suivi rigoureux des actions à poser à la suite des différentes rencontres du comité.

La Direction des services corporatifs, quant à elle, a travaillé sur divers mandats :

- le lancement et la promotion du module des dessins d'ateliers de Module C
- la bonification de l'offre de formation
- la structuration du service d'accompagnement dans le cadre du programme d'intégrité
- la réalisation d'une étude économique sur les coûts de construction au Québec.

La Direction des services corporatifs a accueilli cette année M. Robert Périnet qui offre dorénavant un service d'expertise technique lié à l'interprétation des dispositions découlant des codes, normes et règlements.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 11 juin 2015, à l'occasion des Rendez-vous ACQ à Gatineau, lorsque la présidente Manon Bertrand, le vice-président régions Yvan Laberge et le directeur général Luc Bourgoin ont rencontré les directeurs généraux pour discuter dans un climat de confiance de plusieurs enjeux de la fédération.

Joseph Faye, Directeur des Services corporatifs



Crédit : Denis Bernier





RALENTISSEMENT DANS L'INDUSTRIE CERTES, MAIS TOUT DE MÊME UN BON NIVEAU D'ACTIVITÉ.

Force est de constater que l'industrie de la construction s'éloigne tranquillement du niveau record de 165,5 millions d'heures travaillées atteint en 2012. En fait, nous sommes passés sous la barre des 150 millions d'heures en 2014, une diminution de plus de 10 % en seulement deux ans. La diminution du prix des ressources naturelles, combinée à la diminution des mises en chantier dans le secteur résidentiel et au ralentissement dans le secteur du génie civil et de la voirie, est en grande partie responsable de cet état de fait. Est-ce que l'année 2015 sera elle aussi une année de ralentissement?

LES PERSPECTIVES DANS L'INDUSTRIE

Le tableau suivant illustre la progression des heures travaillées dans l'industrie de la construction de 2013 à 2015. Bien évidemment, les chiffres de 2015 constituent une prévision des heures qui devraient être travaillées au cours de l'année. Tel qu'illustré, le ralentissement se fait sentir dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, bien que nous prévoyions une hausse de l'activité dans le secteur du génie civil et de la voirie en 2015.

HEURES TRAVAILLÉES (EN MILLIONS)

Secteur	2013	2014	2015
Institutionnel-commercial	78,9	77,8	75,0
Industriel	14,9	14,5	13,0
Génie civil et voirie	32,3	29,2	33,5
Résidentiel	29,0	27,9	27,0
Total	155,1	149,4	148,5

Source: CCQ

Le secteur institutionnel-commercial (IC) redescend maintenant en deçà de son sommet de 78,9 millions d'heures travaillées en 2013 et devrait atteindre 75 millions d'heures en 2015. L'achèvement du CUSM et de l'amphithéâtre de Québec ainsi que la diminution anticipée des investissements commerciaux en 2015 laissent croire qu'une décroissance devrait sévir dans ce secteur. Il faut cependant relativiser, car 75 millions d'heures travaillées, c'est plus d'heures qu'en 2011, et ce serait la quatrième meilleure année depuis que nous enregistrons les heures travaillées à la Commission de la construction du Québec. Les immeubles à usage mixte à Montréal, les centres de détention et les autres grands travaux d'hôpitaux continueront d'alimenter le secteur en 2015.

La conjoncture économique internationale semble être défavorable aux investissements industriels québécois. Tout comme en 2014, la décroissance des prix des ressources naturelles a un impact direct sur l'activité du secteur. L'année 2015 s'annonce plutôt morose, alors que le prix du fer, pour ne nommer que ce métal, ne semble pas vouloir se raffermir pour le moment. Il y a tout de même quelques projets d'envergure en cours, tels que la cimenterie à Port-Daniel, l'usine de Pratt & Whitney à Longueuil et le projet nickélifère Dumont en Abitibi-Témiscamingue qui démarrera d'ici quelques mois. De plus, d'autres projets devraient voir le jour prochainement, comme la mine d'apatite Arnaud à Sept-Îles et l'usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour. Il faut toutefois admettre que le secteur industriel a déjà connu de meilleures années par le passé.

L'échangeur Turcot et le nouveau pont Champlain seront les vecteurs de croissance du génie civil et de la voirie, alors que l'on y prévoit une hausse des heures travaillées en 2015. De plus, certains projets de raccordements de ligne électrique et la construction d'une nouvelle ligne de transport électrique entre Chamouchouane et Montréal contribueront considérablement à l'augmentation de l'activité du secteur. Bien que le premier trimestre de 2015 ait été terne, tout porte à croire que les trois autres trimestres de l'année seront fort occupés pour les entrepreneurs évoluant dans le domaine.

En ce qui concerne le secteur résidentiel, c'est au niveau de la rénovation domiciliaire que les bonnes nouvelles se trouvent. Il semble en effet que la croissance des dépenses y demeurera robuste en 2015, alors qu'une diminution est prévue dans le résidentiel neuf. Fait à noter, la Fédération des chambres immobilières du Québec a revu à la hausse ses prévisions de vente de propriétés au Québec en 2015. Les ventes devraient croître de 6 % par rapport à 2014 pour atteindre 75 000 transactions, un sommet en trois ans. Voilà qui devrait freiner la hausse de l'inventaire de propriétés invendues dans la province, et qui pourrait ultimement faire redémarrer la construction de maisons neuves dans les prochaines années.

FAITS SAILLANTS DES SERVICES ÉCONOMIQUES EN 2014-2015

Hormis les tâches quotidiennes en lien avec la conception des grilles de coûts horaires de la main-d'œuvre dans les secteurs IC/I et le secteur résidentiel, ainsi que la création de fichiers utiles à l'élaboration des paies des employés de construction, l'ACQ a rendu de précieux services à caractère économique à ses membres encore cette année. L'étude comparative des coûts de construction au Canada fut certainement l'une des activités les plus marquantes, alors que les résultats de cette recherche ont été divulgués au congrès annuel de l'ACQ le 2 octobre 2014. Celle-ci a permis de démontrer que peu importe la méthodologie utilisée, il est impossible d'affirmer que construire dans les secteurs IC/I est plus cher au Québec que dans le reste du Canada. On constate aussi que les coûts de construction ont augmenté plus rapidement au Canada qu'au Québec, et ce, spécialement depuis les 10 dernières années. En plus d'être divulguée officiellement au congrès annuel de l'ACQ, cette étude a aussi été présentée au congrès de l'Association des estimateurs et des économistes de la construction du Québec (« AEÉCQ ») le 29 mai 2015, question de s'assurer qu'elle soit entendue par un plus grand nombre d'intervenants dans l'industrie.

Des présentations sur les perspectives économiques dans l'industrie de la construction ont aussi été préparées et effectuées, entre autres lors de la Journée de la construction de l'ACQ Québec, le 19 mars 2015, ainsi qu'au congrès de l'AEÉCQ, le 29 mai 2015. Ces présentations permettent à l'auditoire de connaître l'état de l'activité dans l'industrie et d'en savoir plus sur les chantiers à venir dans la province.

Autre fait marquant, le témoignage de votre économiste à l'ACQ au conseil d'arbitrage afin de trancher les deux différends qui subsistent toujours entre la partie syndicale et la partie patronale dans le cadre de la négociation des conventions collectives IC/I. Ce fut le temps de divulguer les résultats de ses recherches économiques effectuées lors des négociations, recherches qui, espérons-le, serviront à l'arbitre lorsqu'il rendra sa décision à la fin du processus.

GRANDS CHANTIERS IC/I AU QUÉBEC (200 M\$ ET +)

Projet	Valeur (M\$)	Échéancier
CHUM (Montréal)	2 089,0	2020
CHU Sainte-Justine (Montréal)	995,0	2017
Hôpital général juif de Montréal	426,0	2015
Amphithéâtre (Québec)	370,0	2015
Campus (Université de Montréal)	350,0	2019
Centre de données (Éricsson Canada)	350,0	2015
Aéroports de Montréal	290,0	2016
Hôpital de Baie-Saint-Paul	270,0	2019
Centre de détention (Montréal)	265,7	2017
Aéroport Jean-Lesage (Québec)	265,0	2018
Gare Hôtel Viger	250,0	2019
Immeuble de bureaux (Maison Manuvie)	200,0	2017
Immeuble de bureaux (L'Avenue)	200,0	2017
Immeuble Carbonleo	200,0	2017
Industria 440 (Cosoltec)	200,0	2017
Complexe sportif Place Bell	200,0	2017
Quartier DIX30 (phase 4)	200,0	2017
Immeuble de bureaux (Tour Deloitte)	200,0	2015

Source: CCQ, Direction de la recherche et de la documentation, juillet 2015.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 2 octobre 2014, lorsque j'ai présenté l'étude comparative des coûts de construction au Canada lors du congrès annuel de l'ACQ. J'ai mis énormément de temps et d'énergie à effectuer cette recherche, et pouvoir la présenter devant l'auditoire du congrès de l'ACQ fut un privilège.

Jean-Philippe Cliche, économiste à l'ACQ



MUTUELLE DE FORMATION (CEFACQ)

En collaboration avec les ACQ affiliées, la Mutuelle de formation a poursuivi la diffusion des formations lancées au début de l'année 2014. Les cours suivants ont été offerts un peu partout au Québec :

- Vers le chantier parfait : une étude de cas
- Les avantages et les allocations versés aux salariés, imposables ou non?
- Le rôle et les responsabilités de l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation d'un projet LEED
- Principaux aspects administratifs et contractuels de la construction
- Construction de bâtiments à ossature de bois à 5 ou 6 étages : lignes directrices de la RBQ
- Gestion des calendriers d'exécution MS Project
- Négocier efficacement dans la gestion d'un projet de construction.

Entre juillet 2014 et juin 2015, 184 participants ont pris part aux activités de la Mutuelle.

En début d'année 2014, des efforts importants ont été consacrés à la préparation de nouvelles formations, en vue du calendrier 2015-2016. Ainsi, les cours suivants ont été conçus afin d'être offerts à partir de l'automne 2015:

- Proactivité sur un chantier : anticiper et agir
- Stratégie de réalisation en estimation
- Les plans et devis : savoir discerner les points critiques
- Positionner son entreprise face à des clauses contractuelles difficiles
- Le virage BIM pour un entrepreneur
- Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec (RQ), Commission de la construction du Québec (CCQ), comment s'y conformer?
- Gestion financière : parler le même langage que son comptable
- Construction résidentielle neuve: obligations du promoteur, de l'entrepreneur et du sous-traitant
- · Novoclimat 2.0.

La Mutuelle de formation a également pris en charge le volet formation du programme Intégrité de l'ACQ en concevant deux formations d'introduction à l'éthique appliquée et à la prise de décisions éthiquement défendables.

De concert avec la Commission de la construction du Québec (CCQ), la Mutuelle a planifié la diffusion de la formation *Gestion et travail au sein d'équipes mixtes* dans les ACQ affiliées. Cette formation s'intègre dans la démarche conjointe de la CCQ et de l'ACQ visant l'intégration des femmes dans l'industrie.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 9 juin 2015, lorsque la Régie du bâtiment du Québec a autorisé l'ACQ à déposer un programme de formation destiné à être diffusé par l'entremise de vidéoconférences. Les résultats de cet essai étaient très attendus par les ACQ affiliées. Ceci permettra de joindre les futurs entrepreneurs partout en région.

Geneviève Mignault, chef de service - Formation



Crédit : Dyade pho

VERSEMENT DES SOMMES NON UTILISÉES EN FORMATION AUPRÈS DE LA MUTUELLE DE FORMATION

La loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %) permet aux entreprises assujetties de déposer les sommes non investies pour la formation de leurs employés auprès de la Mutuelle de formation de l'ACQ. En 2014, 32 entreprises ont versé 213 746 \$ à la Mutuelle de formation. Le conseil d'administration remercie ces entreprises de contribuer au développement du capital humain de notre industrie. Les sommes recueillies servent à la conception de formations qui seront diffusées partout au Québec, par le réseau des ACQ affiliées.

FORMATIONS MENANT À LA LICENCE DE LA RBQ

L'ACQ offre à ses membres des programmes de formation destinés à ceux qui désirent être répondants sur la licence d'une entreprise de construction de la RBQ. L'élaboration d'un nouveau programme a été complétée. Le programme *Travaux de charpente de bois* sera déposé à l'automne en vue d'une reconnaissance prochaine et s'ajoutera aux quatre programmes actuellement offerts.

À la suite d'une formation test, la RBQ a autorisé l'ACQ à déposer un programme de formation destiné à être diffusé par vidéoconférences. Cette initiative permettra aux futurs entrepreneurs partout en région de prendre part aux programmes de formation.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Les conseillers en formation ont animé des kiosques de la Mutuelle de formation lors des journées de la construction des ACQ Laval / Laurentides et Québec, et lors du tournoi de golf de l'ACQ Métropolitaine.

RESSOURCES HUMAINES

L'automne 2014 a été marqué par la promotion de Joseph Faye à titre de directeur des services corporatifs. Geneviève Mignault a donc pris le poste de chef de service en décembre 2014. Pour combler des départs, deux conseillères en formation ont été embauchées au printemps 2015 pour contribuer aux efforts du Service de la formation et de la Mutuelle envers le développement des compétences de la main-d'œuvre.

L'ACQ SUR TOUTES LES

TRIBUNES

CHRONIQUE FORMATION

- Construire et acqconstruire.com
- Été 2014: Formation en santé et sécurité du travail – Dépenses admissibles
- Automne 2014: Formation continue obligatoire pour les entrepreneurs
- Hivers 2015: Transfert des apprentissages: le rôle du gestionnaire
- Hiver 2015: Loi du 1 %, comment s'acquitter de cette obligation? – acqconstruire.com
- Printemps 2015: Certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF), une démarche payante



Crédit: Dyade photo

DEVELOPPEMENT

Crédit: Martin Viau

La fin des projets-pilotes du programme Intégrité, le lancement du nouveau service, la mise ne place du projet de certification et le lancement du projet de bénévolat corporatif de l'ACQ, voilà les principaux faits marquants de l'année 2014-2015 pour le Service du développement durable.

RÉALISATIONS

Plusieurs outils ont été développés en support au programme Intégrité de l'ACQ. Des documents internes ont été élaborés et adoptés afin que l'ACQ se positionne comme un leader au sein de l'industrie, et de multiples documents (instructions, gabarits, aide-mémoire, supports PowerPoint, site Web, etc.) ont été produits, testés, puis validés dans le cadre des projets-pilotes et sont désormais offerts en support aux entreprises dans le cadre du nouveau serviceconseil et d'accompagnement. Afin de mettre en place un processus de certification, une version préliminaire des critères de certification a été produite et est toujours en cours de finalisation. De plus, plusieurs outils de promotion ont été conçus afin de diffuser l'initiative auprès des membres de l'ACQ, des directeurs généraux, des donneurs d'ouvrage et du grand public (ex.: annonces publicitaires. affiches promotionnelles, dépliants publicitaires, foire aux questions, page Web, livre blanc de l'ACQ pour l'intégrité dans la construction).

En ce qui a trait aux autres enjeux de développement durable, le comité de développement durable, en collaboration avec le comité de direction, autorisa la mise en place d'un projet de bénévolat corporatif. Pour ce faire, un comité spécialement dédié au projet a été mis sur pied afin de coordonner le lancement et d'en faire la promotion auprès des employés. Une politique interne sur le sujet a été adoptée et le lancement du projet a été officialisé en juin 2015.

LA JOURNÉE QUI A FAIT MON ANNÉE

Le 29 janvier 2015, lorsque les participants aux projets-pilotes du programme Intégrité de l'ACQ ont remercié l'équipe de coordination, confirmé la simplicité des outils proposés et réitéré la nécessité d'une telle démarche au sein de toutes les entreprises de construction.

Maryanne Cliche, conseillère en développement durable



Des rencontres d'information et de consultation ont eu lieu dans le cadre des rencontres du comité de fournisseurs, biens et services, et le sujet des opportunités liées aux matériaux de la construction durable a été présenté. À la suite de ces rencontres, un dépliant d'information récapitulatif sera produit pour diffusion à tous les membres de l'ACQ.

Enfin, l'ACQ a participé au contenu et au financement d'un guide portant sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

UN COMITÉ VERT ACTIF ET ENGAGÉ!

Depuis 2008, le Comité vert propose des actions engageantes et innovantes afin de réduire l'empreinte environnementale de l'organisation et sensibiliser les employés aux enjeux environnementaux. Voici quelques-unes des actions incitant le verdissement de l'ACQ au quotidien:

- Collectes de vêtements bisannuelles
- Collecte et dons de canettes à la Maison des jeunes d'Anjou
- Dons d'ordinateurs usagés et de surplus de matériel de bureau usagé à des organismes communautaires d'Anjou
- Diffusion d'information aux employés
- Recyclage de piles, de cellulaires et de canettes consignées
- Recyclage de matières: verre, métal, papier, carton et plastique
- Automatisation des relevés de paie
- Programmation des impressions en mode recto verso et noir et blanc

- Substitution des godets de lait et des sachets de sucre individuels par des pintes et des sucriers, remplacement des verres en carton jetables par des verres en carton compostables
- · Achat de linges à vaisselle en tissu
- Mise en veille automatisée des postes de travail
- Installation d'une ruche pour la protection de la biodiversité
- Ateliers d'apiculture urbaine pour les employés et leur famille
- Dons de pots de miel aux employés et vente des pots supplémentaires en vue d'autofinancer les projets du comité vert

Soulignons que ces actions permettent à l'ACQ de réaliser des économies annuelles d'environ 2 000 \$. Comme quoi le développement durable, c'est rentable!

CHRONIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MAGAZINE CONSTRUIRE

- Été 2014 LEEd v4 enfin au Canada!
- Automne 2014 L'ACQ obtient la certification écoresponsable
- Hiver 2015 Les villes intelligentes sont à nos portes
- Printemps 2015 Valorisation de vos matières CRD (construction, rénovation, démolition)



Crédit : ACQ

L'ACQ SUR TOUTES LES

- Congrès ACQ 2014, Château Frontenac, Québec, 2 au
 4 octobre 2014. Atelier sur le programme Intégrité: témoignages de participants et de donneurs d'ouvrage.
- Ville de Gatineau, 15 octobre 2014.
 Atelier sur la gestion des déchets
 CRD (construction, rénovation, démolition).
- Conseil d'administration de l'ACQ – Outaouais, Gatineau, 5 novembre 2014. Présentation du programme Intégrité.
- Contech, Montréal, 13 novembre 2014.
 Kiosque ACQ Promotion du programme Intégrité.
- Rencontres avec plusieurs donneurs d'ouvrage et présentation de l'initiative et du projet de certification.
- Journée de la construction de l'ACQ
 Laval / Laurentides, 6 février 2015.
 Kiosque pour la promotion du service.
- Port de Montréal, STM, SAQ, Aéroport de Montréal, Sigma, Montréal, 26 février 2015.
- Journée de la construction de l'ACQ Québec, 19 mars 2015. Kiosque pour la promotion du service.
- Tournoi de golf annuel de l'ACQ Métropolitaine, Golf Le Versant, Terrebonne, 4 juin 2015.
 Kiosque pour la promotion du nouveau service.
- Conseil du patronat du Québec, Montréal, 5 juin 2015.
- Conseil du Trésor, 22 juin 2015.



SALLE DE PLANS ET INFORMATIQUE

Crédit: Martin Viau

MODULE C TOUJOURS EN ÉVOLUTION

En octobre, lors du congrès annuel 2014 de l'ACQ à Québec, a eu lieu le lancement officiel du module dessins d'ateliers de Module C. Depuis, cinq entrepreneurs généraux ont adopté ce produit. Pour en faire la promotion, plus de 42 présentations ont été effectuées à travers toutes les régions de l'ACQ auprès d'entrepreneurs généraux et spécialisés, et de professionnels. Une nouvelle pochette promotionnelle a également été produite.

Dans la dernière année, plus de 30 améliorations ont été apportées aux modules répertoire des projets, gestion des invitations et dessins d'atelier. Un des principaux changements est la traduction complète du site applicatif en anglais, en réponse aux nombreuses demandes des membres, ainsi que l'ajout d'une fonctionnalité de personnalisation des étampes par les professionnels.

LA JOURNÉE QUI A FAIT NOTRE ANNÉE

Le 25 septembre 2014, lors du dévoilement officiel du nouvel intranet « Cubic ».

Le personnel du Service de la salle de plans et informatique

NOUVEAUX OUTILS INFORMATIQUES

Le 25 septembre dernier, un nouvel intranet nommé « Cubic » a été lancé pour améliorer l'échange d'informations entre le personnel de l'ACQ ainsi que la collaboration interservices. L'implantation d'un intranet fait suite à une recommandation du comité exécutif. En complément au développement de cet outil, l'implantation de la plateforme de communication unifiée pour entreprise Microsoft Lync permet également l'échange rapide d'informations entre les employés. Pour répondre à la croissance constante de la quantité de données générée à l'ACQ, un robot de chargement automatique des cartouches de sauvegarde a été installé. Finalement, la virtualisation des serveurs a été améliorée par l'ajout d'un serveur VMware vCenter permettant d'optimiser de façon proactive l'utilisation des ressources de l'infrastructure informatique.



Entreprises membres utilisant Module C	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles	170	185	187
Estrie	259	290	300
Laval / Laurentides	107	106	118
Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec	309	328	337
Métropolitaine (Montréal)	114	140	151
Montérégie	221	241	248
Nord-du-Québec	2	3	2
Nord-Est du Québec	36	40	43
Ouest du Québec	10	10	11
Outaouais	159	187	208
Québec	670	709	700
Saguenay / Lac-Saint-Jean	192	187	185
Total	2 249	2 426	2 490

Projets disponibles pour consultation par région	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles	247	318	313
Estrie	245	211	219
Laval / Laurentides	341	257	255
Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec	191	314	239
Métropolitaine (Montréal)	319	162	276
Montérégie	238	362	392
Nord-du-Québec	33	47	54
Nord-Est du Québec	79	78	73
Ouest du Québec	29	32	37
Outaouais	489	481	420
Québec	862	830	800
Saguenay / Lac-Saint-Jean	152	159	173
Total	3 225	3 251	3 251

Statistiques – Module C	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Projets ouverts	2 670	3 225	3 251	3 251
Commandes de documents	10 728	14 089	15 977	14 841

L'ACQ SUR TOUTES LES

TRIBUNES

Tournoi de Golf ACQ Laval-Laurentides	17 septembre 2014
Congrès annuel de l'ACQ 2014	3-4-5 octobre 2014
Contech Québec	30 octobre 2014
Contech Montréal	13 novembre 2014
Banquet annuel ACQ Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les îles	29 novembre 2014
Journée de la construction ACQ Québec	19 mars 2015
Colloque de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) – Montréal.	7 avril 2015
Tournoi de Golf ACQ Métropolitaine	4 juin 2015

LA GARANTIE

ш

MOT DU PRÉSIDENT

Avec la mise en place du nouveau plan de garantie résidentiel, qui a débuté en janvier 2015, La garantie Qualité Habitation a organisé, à l'automne 2014 et jusqu'au printemps 2015, plusieurs tournées d'information auprès des clients de La garantie Qualité Habitation et des membres de l'ACQ. Le but a été d'aider les entrepreneurs à comprendre les rouages administratifs dans l'application du nouveau Règlement.

Nous continuons de croire que l'expertise des employés de Qualité Habitation et de Plans de garantie ACQ est un atout important dans le transfert de connaissances et de compétences aux entrepreneurs de notre industrie.

Nous vous encourageons donc à utiliser nos services et nous nous engageons à être présents et constants de façon à répondre adéquatement à vos questions et à vos besoins pour l'amélioration de la qualité de construction au Québec.

Les Plans de garantie ACQ inc. offrent des produits de garantie sur les bâtiments résidentiels non couverts par le plan de garantie obligatoire et sur les travaux de rénovation résidentielle depuis maintenant 30 ans.

Marc-André Roy

Président La garantie Qualité Habitation Plans de garantie ACQ



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 1^{er} janvier 2015, la Régie du bâtiment du Québec et le Gouvernement du Québec ont nommé La Garantie de construction résidentielle (GCR), le seul organisme ayant droit d'administrer le règlement sur les bâtiments résidentiels neufs d'au plus quatre (4) étages superposés.

Par contre, La garantie Qualité Habitation demeure responsable des accréditations et des enregistrements d'unités effectuées avant le 31 décembre 2014.

Notre volonté est d'assurer à nos clients les meilleurs services en construction résidentielle. Nous allons continuer notre habituelle collaboration auprès des différents intervenants.

Tous ces éléments seront maintenus et améliorés pour augmenter la qualité de construction au Québec, l'efficacité et la compétence de nos entrepreneurs, et offrir les meilleurs produits pour les consommateurs.

Pour ce qui est des immeubles non réglementés, Plans de garantie ACQ continue d'offrir les meilleurs choix pour la protection des consommateurs, soit:

- Garantie des immeubles à condominiums de plus de 4 étages;
- Transformation d'immeubles;
- Garantie Qualité Rénovation pour des projets de construction;
- Garantie pour les immeubles locatifs de plus de 5 unités.

Par l'intermédiaire de Plans de garantie ACQ, nous développons constamment de nouveaux services offerts aux membres ACQ.

Jean-Louis Dubé

Directeur général La garantie Qualité Habitation et Plans de garantie ACQ Précisons tout ce qui a fait la renommée de La garantie Qualité Habitation et de Plans de garantie ACQ:

- La connaissance et l'application du code de construction;
- La connaissance et l'application du Règlement sur le plan de garantie;
- Notre capacité à simplifier le code de construction par la création de fiches techniques à l'intention des constructeurs;
- L'assistance technique et juridique, autant au niveau de la construction que de l'application du Règlement;
- L'assistance auprès des entrepreneurs et des consommateurs lors du transfert de copropriétés;
- La formation en salle, ou en chantier pour les entrepreneurs.

PLUS D'UNE TRENTAINE DE PROJETS ENREGISTRÉS!

Plans de garantie ACQ – Projets enregistrés (juin 2014 – juin 2015)

Nom du projet	Nombre d'unités	Villes
Domaine de la faune	35	Québec
Peel 1	149	Montréal
Peel 2	163	Montréal
Le Crawford	8	Montréal
U31 Phase 2	92	Montréal
Art de Vivre		
(Marché Saint-Jacques)	18	Montréal
Le M-Lorraine	98	Lorraine
Beaubien	4	Montréal
Castelnau Phase 3	87	Montréal
Mackay Condominiums	129	Montréal
Le Quartier Sud	34	Saint-Romuald
Le Sieur de la Chesnaye	40	Terrebonne
Delarte 2	36	Montréal
Square Equinox	52	Pointe-Claire
Adam	4	Montréal
Carré Soho Phase 3	60	Montréal
Penny Lane	8	Montréal
ILoft	62	Québec
Sentiers de la Gare	72	Blainville
Les Condos le 22	41	Montréal
Opus V	150	Montréal
Condos Axis	79	Montréal
Habitations Prestige Hickson	16	Montréal
Quartier QB	102	Québec
Le Tandem	82	Québec
Quartier 17	18	Montréal
La Canardière (locatif)		Saint-Jérôme
Condos Notre-Dame Phase 2	62	Repentigny
Condos Exur du Mile-Ex	19	Montréal
Le South	82	Brossard
Cours de la Gare	29	Longueuil
Boréa	25	Blainville
L'Estuaire	55	Montréal



Crédit: Constrobourg.com

RESTRUCTURATION DES SERVICES RÉSIDENTIELS DE L'ACQ

Par suite de la nomination d'un administrateur unique du plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, La garantie Qualité Habitation a dû se réorganiser.

Bien sûr, la direction entend honorer ses obligations jusqu'à la fin des garanties, soit environ jusqu'au 31 décembre 2022.

Par contre, depuis janvier 2015, La garantie Qualité Habitation n'accrédite plus de constructeurs et n'enregistre plus d'unités, sauf dans la continuité de ce qui a été enregistré avant le mois de décembre 2014.

Des décisions administratives ont été prises pour certaines catégories d'emplois, soit l'accréditation, l'enregistrement et l'inspection. Au 31 décembre 2014, près d'une vingtaine d'employés ont été mis à pied.

L'équipe juridique s'est retrouvée sous une nouvelle entité, Paradis Bélanger, dans le but d'offrir des services juridiques à La garantie Qualité Habitation et Plans de garantie ACQ inc. De plus, l'équipe propose un large éventail de services juridiques-conseils et d'assistance aux membres résidentiels de l'ACQ.

Au fur et à mesure que diminuera le nombre d'inspections et de conciliations par La garantie Qualité Habitation, Plans de garantie ACQ inc. offrira différents services aux membres résidentiels de l'ACQ.

Ces services se présentent comme suit :

- · Conseils en chantier
- Support aux entrepreneurs
- · Services d'expertise
- · Représentation technique
- Livraison d'unité
- Formations personnalisées
- Services juridiques
- Services d'accompagnement pour les copropriétés

NOUVEAUX PRODUITS OFFERTS PAR PLANS DE GARANTIE ACQ INC.

Couverture	Immeubles en copropriétés (+ de 4 parties privatives superposées)	Transformation d'immeubles en copropriétés	Immeubles locatifs (+ de 5 logements)	Travaux de rénovation
Protection des acomptes	✓	✓	✓	✓
Correction des défauts apparents et parachèvement des travaux	(unités privatives)	(unités privatives)	✓	✓
Protection vices cachés	12 mois	12 mois	12 mois	24 mois
Protection vices de construction	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

PLANS DE GARANTIE ACQ

Garanties résidentielles Adaptées aux besoins de vos clients

- Immeubles en copropriétés
- Transformation d'immeubles en copropriétés
- Immeubles locatifs
- Travaux de rénovation

Services résidentiels Sur mesure pour les entrepreneurs

- Services en chantier
- Services d'expertise
- Services d'accompagnement
- Services-conseils techniques gratuits
- Aux membres de l'ACQ
- Service de paie
- Représentation technique
- Livraison d'unité
- Formation personnalisée
- Services juridiques



FICHES TECHNIQUES - 2014-2015

Classification **Publication** Site Web Qualité Titre de la fiche technique Site acqconstruire.com Code de construction **Magazine Construire** Habitation du Québec Résistance au feu des rangements 9.10.10.6. Septembre 2014 collectifs Installation des fenêtres, 9.7.6.01 Automne 2014 Automne 2014 Automne 2014 des portes et des lanterneaux Installation des fenêtres, des Hiver 2015 Hiver 2015 Hiver 2015 9.7.6.02 portes et des lanterneaux 9.9.9.3. Sorties communes des logements Printemps 2015 Printemps 2015 Printemps 2015 9.6.8. Résistance à l'intrusion Été 2015 Juin 2015 Juin 2015 9.9.5.9. Pièces secondaires dans les issues

Source: Robert Périnet, architecte

Crédit: Youtoube.com

2014

ABITATION



LAURÉATS EST DU QUÉBEC

Les entrepreneurs du secteur résidentiel, accrédités par La garantie Qualité Habitation, ont assisté aux deux dernières soirées de cet événement, le 18 octobre à Lévis et le 25 octobre à Laval. Le Gala Habitation, qui réunissait chaque année plus de 1 000 personnes, en était à sa 24° présentation. Les entrepreneurs, dont les projets de construction de copropriétés sont enregistrés auprès de Plans de garantie ACQ, seront dorénavant récompensés lors du congrès annuel de l'ACQ.

LES GAGNANTS - EST DU QUÉBEC

PRIX SPÉCIAUX

Prix Carrière

Constructions Richard Arsenault, Québec Fournisseur de l'année Canac, Québec

Innovation

District 03, Québec

Jeune Entrepreneur René- Boutet

Habitat Econstruction, Baie-Saint-Paul

Performance-Excellence

Groupe Demontigny, Trois-Rivières

Prix Relève

David Bourdeau (Sylvain Bourdeau Construction & Fils), Trois-Rivières

Prix Robert-Linteau

Construction LMS, Estelle Lehoux, Saint-Élzéar

ENTREPRENEURS DE L'ANNÉE

Maison unifamiliale

Jumelée ou en rangée, 200 000 \$ et moins Ex aequo Constructions Michel Godin, Saguenay

Sylvain Bourdeau Construction & Fils, Trois-Rivières

Jumelée ou en rangée, 200 000 \$ et plus

Champsblais Construction, Lévis

Isolée, 200 000 \$ et moins

Construction Mario Dion, Pont-Rouge

Isolée, entre 200 000 \$ et 350 000 \$

Construction Nomi, Notre-Dame-des-Monts

Isolée, entre 350 000 \$ et 500 000 \$

Ex aequo

Construction Martin Rousseau, Dolbeau-Mistassini Construction Richard Chabot, Sainte-Brigitte-de-Laval

Isolée, entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$

Construction Michel Maltais, Nouvelle

Isolée, 1 000 000 \$ et plus

Ex aequo

Construction Duréco, Lévis Ronam Constructions, Lévis

Maison usinée

Maison Usinex, Milan

Les Plex

Constructions E. Huot, Lévis

Condo neuf avec La garantie Qualité Habitation 2 unités superposées et plus (bâtiment de 12 unités et moins)

Les Constructions de la Jacques-Cartier C.B.R., Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

2 unités superposées et plus (bâtiment de 12 unités et plus)

Millénum Construction, Québec

Condo neuf avec les Plans de garantie ACQ

Le Vert Mezzanine S.E.C., Québec

Transformation

Condominiums Île d'O, Québec



LAURÉATS OUEST DU QUÉBEC

LES GAGNANTS – OUEST DU QUÉBEC PRIX SPÉCIAUX

Carrière

Construction Chartro - Paul-André Charbonneau, Gatineau

Fournisseur de l'année

Excel Climatisation, Montréal

Gaz Métro Intégration du gaz naturel

Équipe Paquette, Mirabel

Jeune Entrepreneur René-Boutet

Concept DUB inc. - Simon Dubreuil, Bois-des-Fillion

Performance-Excellence

Les Constructions La Vérendrye, Gatineau

Relève

Les Placements Serbeau - Martin Beaupré, Boisbriand Robert-Linteau

Les Développements Rachel Julien - Prescille Jeanson, Montréal

ENTREPRENEURS DE L'ANNÉE

Maison unifamiliale

Jumelée ou en rangée, 250 000 \$ et moins Construction Serge Allaire, Saint-Jean-sur-Richelieu

Jumelée ou en rangée, 250 000 \$ et plus

Boulet Construction, Gatineau

Isolée, 250 000 \$ et moins

9278-3117 Québec inc., Mirabel

Isolée, entre 250 000 \$ et 400 000 \$

Ex aequo

Construction Jean-Charles Lalande, Lachute Le Groupe Latitude, Lavaltrie

Isolée, entre 400 000 \$ et 650 000 \$

Immo Plus Habitations, Brossard

Isolée, entre 650 000 \$ et 1 000 000 \$

Les Constructions Coverco, Saint-Colomban

Isolée, 1 000 000 \$ et plus

Les Constructions Robin, Saint-Hyacinthe

Les Plex

Les Constructions Lacourse, Terrebonne

Condo neuf avec La garantie Qualité Habitation

2 unités superposées et plus (bâtiment de 12 unités et moins) Construction Junic, Gatineau

2 unités superposées et plus (bâtiment entre 13 et 24 unités) Équipe Paquette, Mirabel

2 unités superposées et plus (bâtiment de plus de 24 unités) 9278-7647 Québec inc., Bromont

Condo neuf avec les Plans de garantie ACQ

Entre 5 et 10 étages

Ex aequo

Développements Préfontaine - U-31, Montréal Habitation Solano II - Solano II ph. 5, Montréal

Plus de 10 étages

Ex aequo

Développement Griffix, Montréal

Développements Symphonia nº 1, Montréal

Transformation

Sfère Ahuntsic S.E.C, Montréal

Crédit: Paul Ducharme

PRODUCTION DE DOCUMENTS



Gala Habitation 2014 – Brochure de 16 pages



Plans de garantie ACQ inc. - Dépliant



Agenda 2015



Programme d'inspection - Dépliant



Nouveautés 2015 - Dépliant



Drapeau PGAI pour les entrepreneurs du secteur résidentiel

L'ACQ SUR TOUTES LES

PLAN DE GARANTIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS

HISTORIQUE

1998 Adoption du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs

Janvier 1999 Entrée en vigueur du Règlement

2001 Modifications légères apportées au Règlement

2006 Amélioration des protections, des mécanismes et de la qualité de l'information

aux bénéficiaires à la suite d'une évaluation du programme

Août 2012 Entrée en vigueur du Fonds de garantie

1er janvier 2015 Entrée en vigueur du nouveau Règlement sur le plan de garantie

des bâtiments résidentiels neufs

Source : Régie du bâtiment du Québec, septembre 2014.



Chronique La capsule juridique

- Magazine Construire
et acqconstruire.com
M° François-Olivier Godin

– Bélanger Paradis, avocats

Magazine Construire

Été 2014 – Les « extras » dans la construction résidentielle

Hiver 2015 – Les frais de retard de livraison

Printemps 2015 – L'ocre ferreuse : couverte ou non par la garantie ?

acgconstruire.com

Octobre 2014 – Comment mettre fin à un contrat préliminaire de vente?

Janvier 2015 - Être gérant de projet pour la construction d'un bâtiment résidentiel neuf, vraiment?

Dossiers Habitation - Magazine Construire

Été 2014 – Revêtements de toitures – Tendances et enjeux de l'industrie

Automne 2014 – Les planchers de bois

Hiver 2015 – Revêtements extérieurs – Les fabricants ne cessent d'innover

Printemps 2015 — Croissance spectaculaire des projets LEED habitations au Québec



ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

424, 2° Rue Est, 2° étage Rimouski (Québec) G5M 1S6 Téléphone: 418 724-4044 Télécopieur: 418 724-0673

acqbsl@acq.org

Estrie

2925, rue Hertel Sherbrooke (Québec) J1L 1Y3 Téléphone: 819 566-7077 Sans frais: 1 866 893-7077 Télécopieur: 819 566 2440 acq.estrie@videotron.ca

Succursale de Granby

619, rue Cowie

Granby (Québec) J2G 3X4
Téléphone: 450 378-4777
Sans frais: 1 866 549-4777
Télécopieur: 450 378 7378
acq.granby@videotron.ca

Laval / Laurentides

50, rue Sicard, bureau 113 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5R1 Téléphone: 450 420-9240 Sans frais: 1 855 420-9240 Télécopieur: 450 420-9242 info@acqlavallaurentides.org

Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec

2575, rue de l'Industrie, bureau 100 Trois-Rivières (Québec) G8Z 4T1 Téléphone: 819 374-1465 Sans frais: 1 800 785-7519

Télécopieur: 819 374-5757

acg-mbfl@acg.org

Succursale de Drummondville

77, rue Cormier

Drummondville (Québec) J2C 8M5 Téléphone: 819 477-2626 Télécopieur: 819 477-6637 acg-centre@acg.org

Métropolitaine

7900, avenue Jean Desprez Anjou (Québec) H1K 0H4 Téléphone: 514 355-3245 Télécopieur: 514 351-7490 acq-metro@acqmetropolitaine.org

Montérégie

1060, Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1X4

Téléphone: 450 348-6114 Sans frais: 514 877-4988 Télécopieur: 450 348-0057 acq-monteregie@acqmonteregie.org

Succursale de Sainte-Julie

1999, rue Nobel, bureau 17 Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z7 Téléphone: 450 649-3004 Sans frais: 514 877-4966 Télécopieur: 450 649-0087 stejulie@acqmonteregie.org

Succursale de Sainte-Catherine

3880, route 132

Sainte-Catherine (Québec) J5C 2B7 Téléphone: 450 638-2005 Sans frais: 514 277-4495 Télécopieur: 450 638-2014

stecatherine@acqmonteregie.org

Nord-Est du Québec

1, place LaSalle, bureau 102 Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8 Téléphone: 418 296-8894 Télécopieur: 418 296-4914 acq.nordest@globetrotter.net

Succursale de Sept-Îles

350, rue Smith, bureau 257 Sept-Îles (Québec) G4R 3X2 Téléphone: 418 968-9302 Télécopieur: 418 968-9310

Ouest du Québec

Veuillez contacter l'ACQ Outaouais

Outaouais

170, boulevard Maisonneuve Gatineau (Québec) J8X 3N4 Téléphone: 819 770-1818 Télécopieur: 819 770-8272 acq-outaouais@acq.org

Québec

375, rue de Verdun, bureau 100 Québec (Québec) G1N 3N8 Téléphone: 418 687-4121 Télécopieur: 418 687-3026 acg@acgguebec.org

Saguenay / Lac-Saint-Jean

2496, rue Dubose

Jonquière (Québec) G7S 1B4 Téléphone: 418 548-4678 Télécopieur: 418 548-9218 info@acqsaguenay.com

SERVICES-CONSEILS SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RELATIONS DU TRAVAIL

Abitibi / Outaouais

170, boul. Maisonneuve Gatineau (Québec) J8X 3N4 Téléphone: 819 770-1818 Télécopieur: 819 770-8272

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Les Îles

424, 2° Rue Est, 2° étage Rimouski (Québec) G5M 1S6 Téléphone: 418 724-4044 Télécopieur: 418 724-0673

Estrie

2925, rue Hertel

Sherbrooke (Québec) J1L 1Y3 Téléphone: 819 566-7077 Sans frais: 1 866 893-7077 Télécopieur: 819 566-2440

619, rue Cowie

Granby (Québec) J2G 3X4 Téléphone: 450 378-4777 Sans frais: 1 866 549-4777 Télécopieur: 450 378-7378

Laval / Laurentides

50, rue Sicard, bureau 113 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 5R1 Téléphone: 450 420-9240 Télécopieur: 450 420-9242

Mauricie / Bois-Francs / Lanaudière / Centre-du-Québec

2575, rue de l'Industrie, bureau 100 Trois-Rivières (Québec) G8Z 4T1 Téléphone: 819 840-1286 Sans frais: 1 855 335-4574 Télécopieur: 819 840-1289

77, rue Cormier

Drummondville (Québec) J2C 8M5

Téléphone: 819 477-1448 Télécopieur: 819 477-4913

Montérégie

1060, rue Bernier

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1X4

Téléphone: 450 348-3842 514 877-4988

Télécopieur: 450 348-0057

3880, route 132

Sainte-Catherine (Québec) J5C 2B7

Téléphone: 450 638-2005

514 277-4495

Télécopieur: 450 638-2014

Montréal

9200, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4L2 Téléphone: 514 354-0609 Sans frais: 1 888 868-3424 Télécopieur: 514 354-8292

Nord-Est du Québec

1, Place LaSalle, bureau 102 Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8 Téléphone: 418 296-8894 Télécopieur: 418 548-3863

350, rue Smith, bureau 257 Sept-Îles (Québec) G4R 3X2 Téléphone: 418 968-9302 Télécopieur: 418 968-9310

Québec

375, rue de Verdun, bureau 201 Québec (Québec) G1N 3N8 Téléphone: 418 687-1992 Sans frais: 1 800 463-5260 Télécopieur: 418 688-3220

Saguenay / Lac-Saint-Jean

2496, rue Dubose

Jonquière (Québec) G7S 1B4 Téléphone: 418 548-4678 Télécopieur: 418 548-3863







ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

9200, boul. Métropolitain Est Montréal (Québec) H1K 4L2

Téléphone: 514 354-0609 Sans frais: 1 888 868-3424 Télécécopieur: 514 354-8292 info@prov.acq.org

acq.org

